



ORDRE DES  
ARCHITECTES  
DU QUÉBEC

RAPPORT  
ANNUEL  
2018/2019

Une vision  
qui prend forme



**Bibliothèque de Drummondville,**  
**Chevalier Morales Architectes | DMA architectes**  
Grand prix d'excellence en architecture 2019  
Photo: Chevalier Morales Architectes

4 Lettres officielles

5 Mission, vision et valeurs

6 Faits saillants

## 7 L'Ordre

8 Rapport de la présidente

11 Rapport du directeur général  
et secrétaire

16 Résolutions et rapport d'activités  
du conseil d'administration

## 21 Les comités

22 Organigramme

23 Comité de gouvernance, d'éthique  
et de ressources humaines

24 Comité stratégique

25 Comité d'audit

26 Comité sur le contrôle  
de l'exercice de la profession

27 Comité d'admission

28 Comité de l'Examen  
des architectes du Canada

29 Comité de la formation  
des architectes

30 Comité de l'inspection  
professionnelle

32 Comité de révision

33 Conseil de discipline

36 Conciliation et arbitrage  
de comptes

38 Comité des concours

39 Comité du congrès

40 Comité des prix

## 41 Les directions

42 Direction de la pratique  
professionnelle

46 Bureau du syndic

48 Direction des communications  
et des affaires publiques

52 Personnel de l'Ordre

## 53 Les membres

54 Admission et délivrance  
de permis

60 Effectifs

## 63 Les états financiers

Monsieur François Paradis  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport  
annuel de l'Ordre des architectes du Québec  
pour l'exercice financier qui s'est terminé  
le 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,  
l'expression de mon profond respect.

La ministre de la Justice,  
**Madame Sonia LeBel**  
Québec, novembre 2019

■

Madame Sonia LeBel  
Ministre de la Justice  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

C'est avec un immense plaisir que je vous  
présente le rapport annuel de l'Ordre des  
architectes du Québec pour l'exercice financier  
qui a pris fin le 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre,  
l'assurance de ma haute considération.

La présidente,  
**Nathalie Dion**  
Montréal, novembre 2019

■

Madame Diane Legault  
Présidente  
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

Je suis heureuse de vous transmettre le rapport  
annuel de l'Ordre des architectes du Québec  
pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente,  
l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,  
**Nathalie Dion**  
Montréal, novembre 2019



# ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

## Mission

Dans une perspective de protection du public, l'OAQ valorise l'acquisition et le maintien d'un haut niveau de compétence par ses membres en vue de la réalisation d'un environnement bâti distinctif et de qualité qui soit source de fierté et d'identité collective.

## Vision

Être un leader incontournable en matière de valorisation de l'architecture et de la profession d'architecte.

## Valeurs

### L'influence

Intervenir sur toutes les tribunes pertinentes afin d'agir sur le cours des événements et d'influer sur les orientations politiques et l'ensemble des enjeux qui touchent l'exercice de la profession d'architecte et la qualité de l'environnement bâti.

### La proactivité

Prévoir l'évolution des enjeux qui touchent la profession et répondre en conséquence aux attentes du public.

### L'inclusion

Valoriser, au sein de l'Ordre et de la profession, l'altruisme, la coopération, l'ouverture et l'intégration harmonieuse des différences.

### L'innovation

Rechercher constamment des solutions innovantes et efficaces dans nos façons d'être et de faire. Promouvoir, dans l'intérêt du public, la recherche d'innovation afin de contribuer à l'amélioration de la pratique de l'architecture et de la qualité de l'environnement bâti.

# Faits saillants

Première année de mise en œuvre  
du plan stratégique 2018-2021

---

Lancement et promotion du  
*Livre blanc pour une politique  
québécoise de l'architecture*

---

Plan d'optimisation des activités,  
des ressources et des résultats  
au bureau du syndic

---

Implantation d'un nouveau modèle  
de gestion des risques

---

Première cohorte du programme  
de mentorat des nouveaux  
architectes

---

Nouveau calendrier  
événementiel

---

Refonte du magazine  
*Esquisses*

---

Révision des prix et distinctions



# 1

## L'Ordre

7

**Hôtel Monville, Montréal, ACDF Architecture**  
Prix d'excellence en architecture 2019,  
catégorie Bâtiments commerciaux et industriels  
Photo: Adrien Williams

# Rapport de la présidente

Pendant l'exercice 2018-2019, l'Ordre des architectes du Québec a été plus présent que jamais dans la sphère publique. Nous avons fait entendre la voix des architectes dans une foule de dossiers d'intérêt pour les Québécois, tant par nos publications et prises de position publiques que par les rencontres auxquelles j'ai pris part à travers le Québec. L'avis de l'Ordre est de plus en plus sollicité, et c'est une excellente nouvelle pour la protection du public. Manifestement, le travail de fond que nous avons réalisé ces dernières années pour faire valoir l'importance d'une architecture de qualité donne des résultats. Le vaste chantier d'élaboration d'une stratégie québécoise de l'architecture, dont le gouvernement du Québec a fait l'annonce quelques jours seulement après la fin de l'exercice, est maintenant lancé. Il y a matière à se réjouir : nous sommes à l'aube d'une ère radieuse pour l'architecture au Québec.



### **Tournée de promotion du *Livre blanc pour une politique québécoise de l'architecture***

Lancé en avril 2018, notre *Livre blanc pour une politique québécoise de l'architecture* a reçu un accueil chaleureux. Au cours des nombreuses rencontres auxquelles j'ai été conviée afin de présenter son contenu, j'ai constaté le réel engouement que le projet de stratégie québécoise de l'architecture suscite chez les acteurs des scènes municipale et provinciale, notamment au sein des ministères de la Culture et des Communications, de la Protection du consommateur et de l'Habitation (aujourd'hui scindé entre la Justice et les Affaires municipales et l'Habitation), de la Santé et des Services sociaux de même que de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

### **À la veille d'une stratégie québécoise de l'architecture**

Le travail de fond que nous exécutons depuis 2014 dans le but de doter le Québec d'une politique de l'architecture a connu un développement majeur en juin 2018, lorsque le gouvernement de Philippe Couillard a dévoilé la nouvelle politique culturelle québécoise, *Partout, la culture*, assortie du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023. Ce plan d'action comportait en effet un engagement ferme à « doter le Québec d'une stratégie gouvernementale en architecture », enchâssé dans l'objectif 3, « Dynamiser la relation entre la culture et le territoire ».

Cette annonce avait de quoi enchanter l'Ordre des architectes à deux égards. D'abord, parce que cet engagement reconnaît l'importance du cadre bâti en tant que composante identitaire et culturelle à part entière et en tant que constituante fondamentale d'un milieu de vie de qualité. Ensuite, parce que Québec montrait ainsi sa volonté de tenir compte des constats et des recommandations établis par l'OAQ dans le *Livre blanc*. Des rencontres de travail auxquelles j'ai pris part avec des représentants du ministère de la Culture et des Communications ont suivi de près cette annonce.

On aurait pu craindre que le changement de gouvernement survenu en octobre 2018 freine le processus. Heureusement, le gouvernement de François Legault a pris le relais de la démarche, et le ministère de la Culture et des Communications nous a fait part, dès l'hiver, de sa volonté d'aller de l'avant. Une volonté que la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy, a officialisée le 5 avril 2019, lorsqu'elle a profité du gala des Prix d'excellence en architecture pour annoncer le lancement des travaux pour l'élaboration de la stratégie québécoise de l'architecture, à exécuter dans un partenariat de avec l'OAQ.

Je suis fière du travail que nous avons accompli ces dernières années pour en arriver à ce chantier. Je souhaite maintenant que l'élan se poursuive afin de doter rapidement le Québec de cette nécessaire stratégie.

### **Le plan stratégique**

L'exercice 2018-2019 a correspondu à la première année de déploiement de notre ambitieux plan stratégique 2018-2021, adopté au cours de l'exercice précédent. Ce plan a pour objectifs phares la consolidation du leadership de l'Ordre et la valorisation de la profession au service de l'intérêt public, et nous nous sommes donné les moyens d'avancer considérablement dans ces deux voies.

Tant par les retombées du *Livre blanc* que par nos prises de position publiques dans des dossiers qui ont animé le débat social – notamment le projet Royalmount, à Mont-Royal, Le Phare, à Québec, et le réaménagement du parc Jean-Drapeau, à Montréal –, nous avons réalisé des avancées notables en matière de diffusion de notre expertise. La voix de l'Ordre est de plus en plus entendue et respectée, comme en témoignent les nombreuses invitations à nous exprimer sur les enjeux touchant au cadre bâti auxquelles nous avons répondu cette année.

La profession bénéficie également d'un regain de valorisation avec la refonte des prix et distinctions de l'Ordre, qui seront désormais remis annuellement plutôt que tous les deux ans, en plus de faire l'objet d'un numéro spécial de notre magazine *Esquisses*, d'une soirée de présentation des projets lauréats et d'une exposition itinérante. →

La profession connaît depuis quelques années un sain rajeunissement : plus du quart des membres de l'Ordre ont aujourd'hui moins de 40 ans, comparativement à 12 % voilà 10 ans.

#### Des comités dynamiques

Je veux aussi saluer l'excellent travail mené pendant cet exercice par les comités de l'Ordre. En vertu de leurs mandats respectifs, ils se sont démenés pour accorder les interventions de l'Ordre avec les pratiques contemporaines, répondre aux demandes du public et aux besoins de nos membres de même que poser les jalons de la concrétisation de notre vision à plus long terme. Leurs réalisations montrent qu'ils y sont parvenus avec brio. Outre la refonte des prix et distinctions, mentionnons entre autres la bonification et la simplification de la formation continue à distance, l'élaboration et l'adoption d'un nouveau modèle de gestion des risques et l'examen d'un nombre accru de rapports de stage.

#### La relève au rendez-vous

L'effectif de l'Ordre a franchi le cap des 4000 membres au cours de l'exercice, un nombre qui signale que la relève se porte bien dans le milieu de l'architecture québécois. En effet, la profession connaît depuis quelques années un sain rajeunissement : plus du quart des membres de l'Ordre ont aujourd'hui moins de 40 ans, comparativement à 12 % voilà 10 ans. Notons aussi que plus du tiers des architectes québécois sont maintenant des femmes, alors qu'elles représentaient un peu plus du quart de l'effectif en 2008-2009. Nous pouvons nous féliciter de cet apport de sang neuf et de cette présence croissante des femmes dans la profession.

#### La mobilité internationale

Le projet d'accord de mobilité des architectes entre le Canada et l'Union européenne est actuellement en attente, bien que nous ayons consacré beaucoup d'énergie à le faire évoluer. En début d'exercice, je me suis rendue à Bruxelles avec une délégation canadienne pour signer un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) entre le Regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe. Par la suite, j'ai eu le plaisir de participer à la production d'une vidéo d'accueil et d'un cours en ligne de l'OAQ à l'intention des architectes européens qui arrivent chez nous. De notre côté, nous sommes fin prêts à les accueillir. L'ARM a été ratifié en octobre 2018 par les ordres canadiens et soumis pour examen au Comité mixte sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Ce comité, composé de représentants du gouvernement canadien et de l'Union européenne, doit approuver les conditions prescrites dans l'ARM afin que celui-ci soit contraignant pour les parties. Aucune date d'entrée en vigueur n'a cependant été annoncée. L'Ordre suivra ce dossier avec une grande attention et assistera les instances gouvernementales dans la concrétisation de ce projet.

#### Le conseil d'administration

Alors que nous sommes arrivés au terme du dernier exercice complet de ma présidence, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux membres du conseil d'administration de l'Ordre pour leur travail exceptionnel au cours de cet exercice dans lequel nous avons travaillé d'arrache-pied en vue d'atteindre nos objectifs de leadership et de valorisation de la profession. Le conseil d'administration a bénéficié du soutien engagé de la direction de l'Ordre et de toute l'équipe de la permanence, que je remercie aussi chaleureusement. Grâce aux efforts et au sens de l'initiative déployés à tous les échelons de notre organisation, nous pouvons affirmer que l'Ordre des architectes du Québec met tout en œuvre pour prendre une place à la hauteur de son expertise au sein de la société québécoise.

**Nathalie Dion**

Présidente



# Rapport du directeur général et secrétaire

L'exercice 2018-2019 correspond à la première des trois années de notre plan stratégique 2018-2021. Ce dernier est ambitieux en ce qui a trait au leadership de l'Ordre en matière de protection du public ainsi qu'à la valorisation de l'architecture et de la profession dans l'espace public. Au fil de l'exercice, nous avons tout de même réussi à faire des avancées notables dans ces domaines.

Le rapport de la présidente et celui de la direction des communications et des affaires publiques présentent les réalisations marquantes de la dernière année à ces égards, en particulier le développement important qu'a connu le projet de stratégie québécoise de l'architecture avec l'annonce du début des travaux faite par la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy. Il reste bien sûr beaucoup de travail à accomplir pour que cette stratégie voie le jour et, surtout, pour qu'elle se traduise par des mesures favorisant concrètement la qualité en architecture au Québec. Néanmoins, au regard de nos objectifs stratégiques, il était difficile d'espérer un meilleur dénouement pour clore l'exercice.

J'aimerais pour ma part mettre en lumière le travail accompli dans les autres dossiers qui ont mobilisé la direction générale de l'Ordre des architectes du Québec en cours d'exercice.

## **Optimisation de la gestion des enquêtes et du traitement des dossiers au bureau du syndic**

Conformément aux orientations du plan stratégique 2018-2021, et avec pour objectif d'améliorer l'efficacité au bureau du syndic, l'Ordre a demandé un diagnostic opérationnel et des propositions d'optimisation des activités, des ressources et des résultats de cette composante de l'OAQ.

Nous avons mandaté un consultant pour dresser un état de la situation au bureau du syndic sur les plans qualitatif et quantitatif, relativement au traitement des demandes d'enquêtes, aux enquêtes réalisées et aux systèmes opérationnels déployés, afin de :

- déterminer des cibles d'optimisation;
- mettre au point des solutions opérationnelles et techniques visant à réduire les délais d'enquête et à éviter l'accumulation des dossiers;
- recommander à la direction générale et au conseil d'administration de l'Ordre les mesures d'amélioration à mettre en œuvre.

En décembre 2018, le conseil d'administration a pris connaissance du rapport de notre consultant et a pris acte des six recommandations qu'il contenait. Ces dernières portaient sur la justesse et la rapidité d'accès aux informations, la gestion documentaire structurée, la planification et le suivi des dossiers en temps réel et l'évaluation continue des priorités, des délais et des efforts.

En ce qui a trait aux ressources humaines du bureau du syndic, le conseil d'administration a approuvé l'ajout d'effectifs proposé par le consultant, soit un syndic adjoint supplémentaire et un nouveau parajuriste. L'Ordre pourvoira ces postes au cours du prochain exercice.

J'aimerais souligner le travail rigoureux, précis et efficace de notre consultant, Denis Tremblay (Alliance Management), du syndic Pierre Collette et de la syndique adjointe Stéphanie Caron dans cet important dossier. →

### La loi 23 sur les fonds d'assurance responsabilité professionnelle

Au Québec, six ordres professionnels, dont l'OAQ, sont titulaires d'un permis d'assureur pour les activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle de leurs membres.

Créé à cette fin le 1<sup>er</sup> janvier 1995, le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec (dit «Fonds des architectes») a mené des activités séparées de celles de l'Ordre. Le Fonds a son propre conseil d'administration, ses propres comités et sa propre équipe d'une douzaine d'employés.

En juin 2018, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 141 sur l'encadrement du secteur financier (loi 23), qui propose la révision de plusieurs lois dans ce secteur d'activité. Parmi les dispositions que modifie ce projet de loi, on note celles de la Loi sur les assurances, touchant la gouvernance des fonds d'assurance des organismes d'autoréglementation. Cette nouvelle loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020.

En clair, la loi 23 vise à responsabiliser davantage les ordres professionnels dans leurs activités d'assureur. Les mesures les plus concrètes en ce sens sont l'abolition du conseil d'administration du Fonds et la mise en place d'un comité de décision en assurance responsabilité professionnelle.

Le comité de gouvernance de l'Ordre est responsable du dossier, ce qui l'a conduit à mettre sur pied un comité de transition rassemblant des représentants du Fonds des architectes. Le comité d'audit de l'Ordre, dans une perspective de gestion de risques, suit également le dossier de près.

En fin d'exercice, le conseil d'administration a convenu de recourir aux services d'un consultant en développement organisationnel pour l'accompagner dans sa réflexion à ce sujet. Ce mandat, qu'il a confié à la firme Ascendis, comprend notamment les tâches suivantes :

- L'analyse des différents types de structures organisationnelles permis par la loi 23;
- Des rencontres avec le comité de transition, les directions générales et toutes les personnes concernées;
- La formulation de recommandations quant à la nouvelle structure de fonctionnement du Fonds.

En plus de voir à sa démarche organisationnelle interne, l'Ordre collabore avec l'Office des professions du Québec et l'Autorité des marchés financiers ainsi qu'avec tous les autres ordres professionnels concernés pour mener à bien ce dossier.

Il reste toutefois encore beaucoup de travail à accomplir. Heureusement, nous pouvons compter sur des membres de comités fortement mobilisés. Je tiens à remercier ici la directrice générale du Fonds des architectes, M<sup>re</sup> Marie-Chantal Thouin, pour sa collaboration soutenue à la mise en œuvre de cette réforme.

### Réglementation

Le plan stratégique 2018-2021 prévoit l'actualisation de la réglementation de l'Ordre.

En cours d'exercice, nous avons dû interrompre les travaux liés à l'actualisation du Code de déontologie des architectes afin d'accorder la priorité à la réforme de la gouvernance des fonds dictée par la loi 23.

Malgré ces aléas, il faut mentionner la préparation de trois projets de règlement qui connaîtront leur dénouement au cours du prochain exercice :

- La détention de sommes par les architectes (les avances d'honoraires);
- L'indemnisation;
- L'inspection professionnelle.

### Accord de reconnaissance mutuelle Canada-Europe

À titre de secrétaire du comité des relations internationales pour le dossier Canada-Europe, j'ai eu la chance de participer depuis le début aux discussions qui mèneront un jour à une mobilité professionnelle facilitée pour les architectes de part et d'autre de l'Atlantique.

Le projet d'Accord de reconnaissance mutuelle entre les ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe a franchi une autre étape le 26 octobre 2018, lorsque les ordres d'architectes canadiens ont ratifié le projet d'accord.

Les gouvernements canadien et européens doivent toutefois approuver l'accord et s'assurer de sa conformité aux textes de loi applicables. Comme il s'agit d'une première entente pour l'ensemble des professions réglementées, le processus est long et complexe.

L'Ordre a notamment travaillé avec le commissaire à l'admission aux professions, qui a transmis des commentaires fort étayés pour bonifier le projet et assurer son adéquation avec les contextes légaux et réglementaires pertinents. Il va sans dire qu'un tel projet ne saurait aboutir sans le concours de nos instances gouvernementales.

Quant à notre équipe, à l'OAQ, elle a conçu en relation avec cet accord de la formation portant sur la pratique de l'architecture au Canada. Cette formation en ligne d'une dizaine d'heures sera offerte aux candidats européens au programme de mobilité. Nous devons cette réalisation en grande partie à notre directeur de la pratique professionnelle, Sébastien-Paul Desparois, architecte, qui a pu compter dans ce projet sur le soutien de notre coordonnatrice de la formation continue, Virginie Harvey. Tous deux ont accompli un travail de grande qualité. Cette formation sera certainement fort utile aux candidats et facilitera sans aucun doute leur intégration dans la profession d'architecte au Québec et au Canada.

### **Évolution organisationnelle**

Depuis 2008, l'Ordre a grandement évolué et s'est professionnalisé. Le nombre de membres a crû de près de 40 % en 10 ans, et le nombre de stagiaires a lui aussi augmenté. Les services de l'Ordre, entre autres au soutien à la pratique professionnelle, en communications et affaires publiques, en administration, au contrôle interne et au bureau du syndic, ont progressé pour mieux répondre aux attentes du public et des membres.

Au cours de l'exercice, le comité de gouvernance a amorcé une réflexion sur l'actualisation de l'organigramme de l'Ordre, notamment quant à la direction générale et au secrétariat de l'organisation, afin de mieux mener notre mission et d'atteindre nos objectifs organisationnels. La démarche donnera ses premiers résultats au cours du prochain exercice.

### **Vue d'ensemble**

Le tableau reproduit aux pages 14 et 15 fait état de l'avancement de nos projets, et ce, pour chacun des quatre enjeux du plan stratégique triennal. Au terme de cette première année de déploiement, 45 % des projets figurant dans ce plan sont réalisés ou en bonne voie de l'être, ce qui constitue une progression satisfaisante.

### **Remerciements**

L'exercice 2018-2019 marquait ma dixième année au poste de directeur général et secrétaire de l'Ordre. Nous avons connu encore une fois une riche année, où j'ai de nouveau eu la chance de travailler avec une équipe dévouée et un conseil d'administration fortement engagé et ayant à cœur le développement de l'Ordre et de la profession d'architecte dans l'intérêt du public. Je remercie donc les administrateurs ainsi que le personnel de l'Ordre.

Je tiens également à exprimer ma gratitude aux architectes, aux membres de nos comités et à tous ceux et celles qui suivent avec intérêt les activités de l'Ordre. C'est un grand privilège que d'exercer mes fonctions dans un tel environnement.

J'adresse un merci particulier aux membres du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines pour leur soutien et leur ouverture tout au long de l'année.

Et, pour la dernière fois, je tiens à dire, en mon nom personnel et au nom de toute l'équipe de l'Ordre, merci et bravo à notre présidente, Nathalie Dion. Ce fut vraiment un grand plaisir pour nous tous de l'accompagner pendant ses trois mandats.

**Jean-Pierre Dumont**

Directeur général et secrétaire

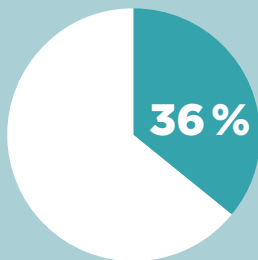
# Plan triennal 2018-2021

SUIVI DES PROJETS AU 31 MARS 2019

 % de réalisation des projets

## ENJEU 1

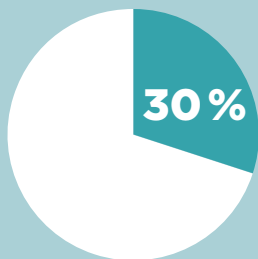
Leadership de l'Ordre en matière de protection du public



|                                                                                                       |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1.1 Créer un comité de positionnement sur le leadership de l'OAQ et de la profession                  | 100 % |
| 1.2 Réfléchir au statut du poste de la présidence incluant les mécanismes de préparation de la relève | 17 %  |
| 1.3 Identifier et mobiliser les influenceurs dans l'affirmation des positions de l'OAQ                | 0 %   |
| 1.4 Encourager les membres à s'engager dans le débat public et à accéder à des postes d'influence     | 3 %   |
| 1.5 Effectuer et publier périodiquement un état des lieux sur l'architecture au Québec                | 0 %   |
| 1.6 Poursuivre l'implication de l'Ordre au sein de ses organismes partenaires                         | 98 %  |

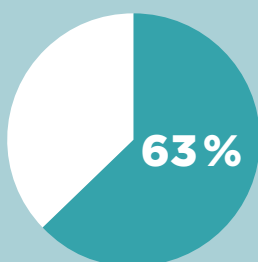
## ENJEU 2

Valorisation de l'architecture et de la profession au service de l'intérêt public

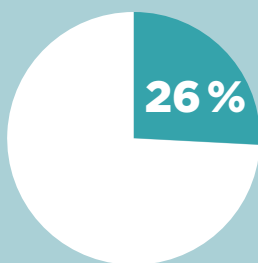


|                                                                                                                                                  |      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 2.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de valorisation de l'architecture et de la profession au service de l'intérêt public | 51 % |
| 2.2 Élaborer et diffuser un modèle de référence pour définir et évaluer la qualité architecturale des environnements bâtis                       | 28 % |
| 2.3 Sensibiliser et informer les publics cibles à la valeur ajoutée des services offerts par les architectes                                     | 0 %  |
| 2.4 Fournir aux architectes et aux stagiaires une trousse de bienvenue                                                                           | 58 % |
| 2.5 Transmettre, lors des rencontres avec les membres, les attentes et les outils de l'OAQ en matière de valorisation de la profession           | 42 % |
| 2.6 Définir et valoriser le rôle de maître d'œuvre de l'architecte                                                                               | 0 %  |

**ENJEU 3**  
Synchronisation  
et fonctionnement  
de l'OAQ



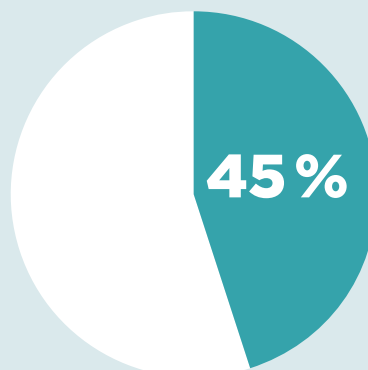
**ENJEU 4**  
Gestion des risques  
et de la qualité de  
la profession



|                                                                                                                       |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 3.1 Revoir le système de collecte, de consultation et de gestion de l'information contenue dans le tableau de l'Ordre | <b>40 %</b>     |
| 3.2 Moderniser le système de gestion de l'information                                                                 | Voir projet 3.1 |
| 3.3 Développer un programme de vigie sur l'évolution de la profession et de celles qui lui sont complémentaires       | <b>38 %</b>     |
| 3.4 Actualiser le contenu du site Internet de l'Ordre sur les plans de la technologie et du contenu                   | <b>72 %</b>     |
| 3.5 Déployer la réforme du service de l'inspection et introduire des indicateurs de performance                       | <b>75 %</b>     |
| 3.6 Optimiser la gestion des enquêtes et le traitement des dossiers au bureau du syndic                               | <b>100 %</b>    |
| 3.7 Élaborer un modèle d'affaires sur la formation continue                                                           | <b>54 %</b>     |
| 3.8 Optimiser les programmes de gestion des ressources humaines                                                       | <b>77 %</b>     |
| 3.9 Actualiser la réglementation de l'Ordre                                                                           | <b>35 %</b>     |
| 3.10 Mettre en œuvre la loi 23 – Fonds des architectes                                                                | <b>61 %</b>     |
| 3.11 Mettre en œuvre le plan de gestion des risques de l'Ordre                                                        | <b>100 %</b>    |
| 3.12 Réaménager les espaces de travail                                                                                | <b>38 %</b>     |

|                                                                                                                                          |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 4.1 Élaborer un modèle distinctif de gestion des risques et l'appliquer en inspection et dans la priorisation des enquêtes               | <b>30 %</b>     |
| 4.2 Publier un rapport périodique sur les tendances, les progrès et les lacunes à connaître en matière de compétence et de risques       | <b>0 %</b>      |
| 4.3 Évaluer et promouvoir la maîtrise et l'usage accru des outils et des applications technologiques afin de mieux exercer la profession | Voir projet 3.3 |
| 4.4 Développer des outils de contrôle et de maintien de la compétence des architectes                                                    | <b>47 %</b>     |

L'ensemble  
[26 PROJETS]



# Résolutions et rapport d'activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec est formé de 13 administrateurs, dont 1 présidente élue au suffrage universel des membres, 10 administrateurs élus dans 5 régions ainsi que 3 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec.

Il est chargé de la surveillance générale de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la supervision de la conduite des affaires de l'Ordre. Il est responsable de l'application des décisions de l'Ordre et de celles des membres de l'Ordre réunis en assemblée et il en assure le suivi. Le conseil d'administration est également chargé de veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au Code ou à ladite Loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité sur le contrôle de l'exercice de la profession.



## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

| PRÉSIDENTE                                                                                                                                  |                 |               |                                |                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|--------------------------------|-------------------------------|
| NOM                                                                                                                                         | DÉBUT DU MANDAT | FIN DU MANDAT | MEMBRE DU CA DEPUIS            | PRÉSENCES AUX RÉUNIONS DU CA* |
| Nathalie Dion                                                                                                                               | Octobre 2017    | Novembre 2019 | 2005<br>Présidente depuis 2013 | 7                             |
| ADMINISTRATEURS ÉLUS                                                                                                                        |                 |               |                                |                               |
| NOM                                                                                                                                         | DÉBUT DU MANDAT | FIN DU MANDAT | MEMBRE DU CA DEPUIS            | PRÉSENCES AUX RÉUNIONS DU CA* |
| <b>Région 1</b> Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine |                 |               |                                |                               |
| Maude Thériault                                                                                                                             | Septembre 2018  | 2021          | 2012                           | 8                             |
| <b>Région 2</b> Estrie, Montérégie, Centre-du-Québec                                                                                        |                 |               |                                |                               |
| Valérie Daoust                                                                                                                              | Septembre 2016  | Novembre 2019 | 2016                           | 8                             |
| <b>Région 3</b> Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches                                                                                    |                 |               |                                |                               |
| Daniel Gilbert                                                                                                                              | Septembre 2018  | 2021          | 2015                           | 8                             |
| Rémi Morency                                                                                                                                | Septembre 2016  | Novembre 2019 | 2001                           | 8                             |
| <b>Région 4</b> Montréal                                                                                                                    |                 |               |                                |                               |
| Jean Beaudoin                                                                                                                               | Septembre 2016  | Novembre 2019 | 2013                           | 6                             |
| Marie Desnoyers                                                                                                                             | Septembre 2018  | 2021          | 2018                           | 2**                           |
| Carolyn Fontaine                                                                                                                            | Septembre 2016  | Novembre 2019 | 2016                           | 7                             |
| Julien Gouin-Charbonneau                                                                                                                    | Octobre 2017    | 2020          | 2014                           | 7                             |
| <b>Région 5</b> Mauricie, Outaouais, Laval, Laurentides, Lanaudière                                                                         |                 |               |                                |                               |
| Éric Desjardins                                                                                                                             | Octobre 2017    | 2020          | 2017                           | 5                             |
| ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS                                                                                         |                 |               |                                |                               |
| NOM                                                                                                                                         | DÉBUT DU MANDAT | FIN DU MANDAT | MEMBRE DU CA DEPUIS            | PRÉSENCES AUX RÉUNIONS DU CA* |
| Louise Champoux-Paillé                                                                                                                      | Septembre 2018  | 2021          | 2015                           | 8                             |
| Francine Cléroux                                                                                                                            | Septembre 2016  | Novembre 2019 | 2016                           | 7                             |
| Guy Simard                                                                                                                                  | Octobre 2017    | 2020          | 2015                           | 8                             |

\* Sur un total de huit réunions. Les administrateurs qui ont entamé ou terminé leur mandat en cours d'exercice, soit après l'assemblée générale annuelle du 20 septembre 2018, n'ont pas assisté à toutes les réunions.

\*\* Sur un total de quatre réunions.

### Rémunération

La rémunération de la personne occupant le poste de la présidence de l'Ordre est de 80,37 \$ l'heure, pour un maximum de 1000 heures par année.

La valeur d'un jeton de présence des administrateurs membres de l'Ordre, autre que la présidence, est de 65 \$ l'heure, pour un maximum de 390 \$ par réunion.

L'Ordre verse aux administrateurs nommés la différence entre l'allocation de présence que leur attribue l'Office des professions du Québec et les jetons de présence auxquels les administrateurs élus ont droit.

Le directeur général et secrétaire de l'Ordre est M<sup>e</sup> Jean-Pierre Dumont. Son salaire annuel est de 149 689 \$ (taux horaire de 71,96 \$). Sa date d'embauche est le 12 octobre 1999.



**Multilogement Berri, Montréal,**  
**Architecture Microclimat**  
Prix d'excellence en architecture 2019,  
catégorie Bâtiments et ensembles  
résidentiels de type multifamilial  
Photo: Adrien Williams

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2018-2019, le conseil d'administration a tenu huit réunions, dont six séances ordinaires, une journée de réflexion stratégique et une réunion extraordinaire concernant l'Organisation du sommet mondial du design (OSMD).

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 20 septembre 2018.

Le CA s'est penché principalement sur les dossiers suivants:

- Le plan stratégique 2018-2021 et le plan d'action 2018-2019;
- Le mandat de diagnostic et d'optimisation du bureau du syndic de l'Ordre;
- L'actualisation de la réglementation de l'Ordre;
- La poursuite des discussions en vue de la mise à jour de la Loi sur les architectes;
- La mise en œuvre de la nouvelle loi 23, qui propose une réforme de plusieurs lois régissant le secteur financier, dont celles encadrant les activités d'assurance des organismes d'autoréglementation et notamment des ordres professionnels qui ont un fonds d'assurance responsabilité;
- L'Accord de reconnaissance mutuelle Canada-Europe.

En 2018-2019, le CA a adopté 62 résolutions, dont les principales sont résumées ci-dessous.

### Affaires statutaires/réglementaires

- Adoption du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2018-2019;
- Adoption du plan de communication 2018-2021;
- Limitation du droit d'exercice de deux membres, sur recommandation du syndic;
- Octroi de neuf autorisations de poursuites pour exercice illégal de la profession ou usurpation du titre d'architecte, en infraction avec la Loi sur les architectes;

- Loi 23: maintien du recours à un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle des architectes contrôlé par l'Ordre pour assurer les activités des membres;
- Adoption du Projet de Règlement sur la détention de sommes par les architectes;
- Adoption du Projet de Règlement sur la procédure d'indemnisation de l'OAQ;
- Adoption du Projet de Règlement sur l'inspection professionnelle des architectes;
- Adoption du Projet de Règlement sur l'indemnisation de l'OAQ;
- Loi sur les architectes: proposition à l'Office des professions de maintenir dans la Loi sur les architectes la définition des seuils en fonction de la superficie brute totale des planchers et d'inclure de façon explicite dans la même Loi l'obligation de surveillance des travaux, cette dernière étant fondamentale pour assurer la protection du public;
- Délégation d'activités aux technologues professionnels: présentation à l'Office des professions d'une proposition qui autoriserait les technologues professionnels à effectuer des activités réservées aux architectes, basée sur les paramètres suivants:
  - Bâtiments dont l'usage est l'habitation;
  - Bâtiments pour lesquels des solutions acceptables complètes sont prévues à la partie 9 du Code et sont appliquées;
  - Bâtiments ayant au plus 2 étages et 900 m<sup>2</sup> de superficie brute totale de planchers;
  - Bâtiments multifamiliaux comportant au plus huit unités d'habitation.

### **Planification stratégique et gouvernance**

- Suivi du plan stratégique 2018-2021 et du plan d'action annuel 2018-2019;
- Réaffirmation du principe qui est de participer au conseil d'administration du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA), cela étant en lien avec l'objectif stratégique qui est d'exercer une influence déterminante sur les parties prenantes en matière d'architecture; nomination de Maude Thériault, architecte, à titre de représentante de l'OAQ au conseil d'administration du CQRDA;
- Loi 23: appui au principe qui est de regrouper l'Ordre et le Fonds des architectes et approbation d'un organigramme de démarrage;
- Loi 23: approbation de principe quant à la création de nouveaux comités et à leur composition;
- Réception de la part de la direction de la pratique professionnelle d'un état des lieux en formation continue et d'une présentation des perspectives de développement de ce service au sein de l'Ordre;
- Participation à une activité de formation, en février 2019, sur la gestion de la diversité ethnoculturelle.

### **Affaires administratives**

- Adoption du budget 2018-2019;
- Adoption des états financiers audités pour l'exercice financier 2017-2018, incluant le bilan, les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie;
- Actualisation de la grille de tarification en admission et en exercice en société pour l'année financière 2019-2020;
- Fixation du montant de la cotisation annuelle 2019-2020 à 1035 \$, ce qui exclut la cotisation spéciale de 40 \$ à Architecture sans frontières Québec;
- Adoption des exemptions de cotisation pour certaines catégories de membres pour l'exercice 2019-2020;
- Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019-2020, en vue de leur dépôt à l'assemblée générale annuelle; →

- Radiation des membres n'ayant pas acquitté la cotisation et les contributions dues, ne s'étant pas conformés au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes et n'ayant pas souscrit au Fonds d'assurance;
- Approbation de la tarification 2019 du Fonds des architectes, correspondant à une hausse de 2 % du taux de prime et des primes fixes, laquelle sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- Réception des rapports d'activités de la Maison de l'architecture et du design (MAD);
- Approbation de porter de deux à trois ans la durée des mandats des membres du comité d'audit, du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et du comité stratégique;
- Autorisation accordée à Sébastien-Paul Desparois, directeur de la pratique professionnelle, de signer, au nom de l'Ordre des architectes du Québec, tout document officiel concernant le projet de subvention du MIDI avec le gouvernement du Québec, et d'en assurer le suivi;
- Approbation du Rapport d'intervention – diagnostic et optimisation du bureau du syndic et octroi du mandat à la direction générale et au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines d'y donner les suites appropriées en collaboration avec le bureau du syndic;
- Approbation de retenir les services de la firme 37<sup>e</sup> AVENUE pour la production du magazine *Esquisses*;
- Maintien de la décision du CA du 9 février 2018 de ne pas indemniser les créanciers de l'OSMD;
- Nomination des scrutateurs aux élections de 2018;
- Nomination de M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée à titre de secrétaire substitut du conseil de discipline de l'OAQ;
- Renouvellement du mandat de Marie-Claude Parenteau-Lebeuf à titre d'administratrice de la MAD, le siège social de l'OAQ;

- Approbation de la nomination au conseil d'administration du Conseil canadien de certification en architecture de Carole Nadeau, à titre de représentante du Regroupement des ordres d'architectes canadiens (ROAC), et de Jennifer Corson, à titre de représentante conjointe du ROAC et des écoles universitaires d'architecture canadiennes, pour des mandats de trois ans commençant en novembre 2018;
- Approbation de la nomination d'Isabelle Beauchamp au comité de l'examen des architectes du Canada, pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- Nomination de Valérie Daoust à titre de membre du comité d'admission, de Marie Desnoyers à titre de membre du comité des concours et de Dalius Bulota au comité du congrès, pour des mandats de trois ans commençant à l'automne 2018.

#### **Communications, affaires publiques et reconnaissance**

- Proposition qu'un prix Mérite du CIQ soit décerné à Marc Chadillon en 2019;
- Adoption du plan de communication 2018-2021;
- Participation à une activité de formation sur l'utilisation des réseaux sociaux par l'Ordre, ses administrateurs et son personnel;
- Adoption de la Politique d'attribution des prix et distinctions de l'OAQ;
- Adoption des Lignes directrices en matière d'affaires publiques et d'actualisation du mandat du comité stratégique;
- Adoption du calendrier événementiel 2019-2020;
- Adoption de motions de félicitations à l'endroit des personnes qui ont contribué au succès du congrès tenu à Saguenay en septembre 2018, dont Maude Thériault, présidente du comité du congrès, Marie-France Bélec, Véronique Proteau, Guillaume Laverdure, membres du comité, ainsi que Virginie Harvey, Cathy Beauséjour et Véronique Bourbeau, de la permanence de l'OAQ.

# 2

## Les comités

21

Pavillon d'accueil du Parcours Gouin, Montréal, Birtz Bastien  
Beaudoin Laforest architectes (Provencher\_Roy)  
Prix d'excellence en architecture 2019,  
Mention Développement durable  
Photo: David Boyer

# Organigramme

Conseil d'administration

Comité de gouvernance,  
d'éthique et de ressources  
humaines

Comité  
stratégique

Comité  
d'audit

Comité sur  
le contrôle  
de l'exercice de  
la profession

Comité  
d'admission

Comité de l'Examen  
des architectes du Canada

Comité de  
la formation  
des architectes

Comité  
de l'inspection  
professionnelle

Comité  
de révision

Conseil  
de discipline

Conciliation  
et arbitrage de  
comptes

Comité  
des concours

Comité  
du congrès

Comité  
des prix

# Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a tenu 10 réunions.

En matière de gouvernance, le comité a travaillé assidûment à la mise en œuvre de la loi 23, adoptée le 13 juin 2018. À cette fin, le conseil d'administration (CA) de l'Ordre a formé un comité de transition, constitué des membres du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et de membres du conseil d'administration du Fonds des architectes afin de dresser un portrait des mesures que l'OAQ devra adopter pour répondre aux objectifs de la loi.

Parmi les changements que le comité préconise, notons la responsabilisation du CA de l'Ordre en matière d'assurance et la formation d'un comité de décision en matière d'assurance responsabilité professionnelle. En conséquence, le conseil d'administration du Fonds des architectes sera abrogé après l'adoption de la loi 23. Par ailleurs, le comité travaille à mettre en place une structure organisationnelle qui participera à l'atteinte des objectifs visés par la loi. Pour l'exercice 2019-2020, le CA de l'Ordre a adopté un organigramme de transition qui assurera le bon déroulement des activités habituelles pendant que la réflexion se poursuit.

En matière d'éthique, le comité a pris connaissance du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du CA d'un ordre professionnel, qui a été adopté en cours d'exercice.

Le comité a aussi rappelé aux membres du CA que les administrateurs doivent s'abstenir de soumettre pour discussion des sujets qui les placent en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts. Ils doivent également éviter d'intervenir sur de tels

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines fait des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre concernant la structure et les politiques de gouvernance, les politiques de ressources humaines, ainsi que les enjeux liés à l'éthique et à la conduite des administrateurs.

Le comité est formé de trois membres du conseil d'administration, dont la présidente de l'Ordre et un administrateur nommé.

DEPUIS

## PRÉSIDENTE

|                 |      |
|-----------------|------|
| Maude Thériault | 2016 |
|-----------------|------|

## MEMBRES

|                        |      |
|------------------------|------|
| Louise Champoux-Paillé | 2016 |
|------------------------|------|

|               |      |
|---------------|------|
| Nathalie Dion | 2016 |
|---------------|------|

## PERSONNE-RESSOURCE

|                    |      |
|--------------------|------|
| Jean-Pierre Dumont | 2016 |
|--------------------|------|

sujets. Le comité a recommandé au CA l'ajout d'une disposition en ce sens au futur Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre.

En préparation des élections de 2019 à l'OAQ, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines a accompagné le secrétaire de l'Ordre dans la mise à jour du Guide électoral. Le comité a également répondu à des questions portant sur le processus électoral et l'usage des médias sociaux.

Le comité a aussi soutenu la direction générale en matière de ressources humaines. Il a notamment actualisé le plan d'effectifs 2019-2020 et a recommandé au CA de mettre en œuvre les recommandations du diagnostic d'optimisation du bureau du syndic.

Enfin, le directeur général et secrétaire de l'Ordre s'est adressé au comité pour faire valoir l'importance d'actualiser la direction de l'OAQ afin de mieux répondre aux exigences du Code des professions, aux normes de bonne gouvernance applicables aux ordres professionnels et aux objectifs déterminés dans le plan stratégique 2018-2021. Un appel d'offres a été lancé à la fin de l'exercice auprès de consultants en développement organisationnel en vue d'accompagner l'Ordre dans cette prochaine étape.

**Maude Thériault**  
Présidente

# Comité stratégique

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité stratégique a tenu huit réunions, dont une par conférence téléphonique.

Cette année, l'une des principales réalisations de l'Ordre des architectes du Québec dans la poursuite de ses objectifs stratégiques est l'entente de collaboration qu'il a conclue avec le ministère de la Culture et des Communications dans le but de doter le Québec d'une stratégie québécoise de l'architecture. Le comité suit avec grand intérêt ce dossier éminemment porteur pour la population québécoise.

Le comité a également travaillé à la mise en œuvre du plan d'action 2018-2019 de l'OAQ, entre autres en accompagnant la direction des communications dans l'élaboration du nouveau plan de communications de l'Ordre. Le comité a en outre mis à jour les lignes directrices de l'Ordre en matière d'affaires publiques et recommandé au conseil d'administration une politique relative aux commandites et aux partenariats. Il a aussi commenté certaines approches de la direction de la pratique professionnelle en ce qui concerne l'élaboration d'un modèle d'affaires pour la formation continue. Enfin, il a pris connaissance des projets de prises de position publiques de l'Ordre et les a commentés.

**Nathalie Dion**  
Présidente

Le comité stratégique suit les enjeux qui touchent l'Ordre et la profession, élabore les orientations du plan stratégique et recommande au conseil d'administration l'adoption d'un tel plan.

Le comité est formé de trois membres: la présidente de l'Ordre et présidente du comité, un administrateur élu et un administrateur nommé par l'Office des professions.

Le directeur général et secrétaire de l'Ordre accompagne le comité dans ses travaux.

## DEPUIS

### PRÉSIDENTE

|               |      |
|---------------|------|
| Nathalie Dion | 2016 |
|---------------|------|

### MEMBRES

|                  |      |
|------------------|------|
| Francine Cléroux | 2016 |
|------------------|------|

|              |      |
|--------------|------|
| Rémi Morency | 2016 |
|--------------|------|

### PERSONNE-RESSOURCE

|                    |      |
|--------------------|------|
| Jean-Pierre Dumont | 2016 |
|--------------------|------|

# Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité d'audit a tenu cinq rencontres au siège social de l'Ordre et procédé à un entretien téléphonique. Il s'est penché sur les éléments suivants:

- Rencontre avec l'auditeur et analyse des états financiers 2017-2018 audités;
- Analyse du budget 2019-2020 pour recommandation au conseil d'administration;
- Appel d'offres et recommandation d'un nouvel auditeur pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;
- Approbation du plan d'audit annuel, tel que proposé par l'auditeur de l'Ordre;
- Recommandation au sujet du montant de la cotisation annuelle des membres 2019-2020;
- Suivi et analyse des activités financières du Fonds des architectes.

À la fin de l'exercice, le comité d'audit a recommandé au conseil d'administration d'explorer la possibilité juridique et administrative de confier à un organisme à but non lucratif (OBNL) tiers, composé de l'équipe du Fonds des architectes, la responsabilité d'agir comme assureur des membres de l'Ordre en vertu d'un contrat de régime collectif qui serait conclu entre l'Ordre et ce nouvel OBNL, en application du Code des professions.

Émise en réaction à l'adoption de la nouvelle loi 23, qui touche entre autres les fonds d'assurance des ordres professionnels, cette recommandation du comité se fonde sur la difficulté de concilier dans une même organisation deux missions contradictoires soit, d'une part, protéger le public et, d'autre part, défendre les assurés architectes.

**Guy Simard**  
Président

Le comité d'audit a pour mandat d'encadrer les activités financières de l'Ordre et de s'assurer de l'utilisation optimale des ressources. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration et recommande entre autres le budget annuel, les états financiers vérifiés ainsi que tout projet à portée financière importante. Il participe également au suivi et à l'encadrement de la gestion des risques de l'Ordre.

## DEPUIS

### PRÉSIDENT

|            |      |
|------------|------|
| Guy Simard | 2016 |
|------------|------|

### MEMBRES

|                |      |
|----------------|------|
| Daniel Gilbert | 2016 |
|----------------|------|

|             |      |
|-------------|------|
| André Harel | 2017 |
|-------------|------|

### PERSONNES-RESSOURCES

|                    |  |
|--------------------|--|
| Jean-Pierre Dumont |  |
|--------------------|--|

|                                  |                            |
|----------------------------------|----------------------------|
| Marie-Pascale<br>Fontaine Dulude | (jusqu'en<br>février 2019) |
|----------------------------------|----------------------------|

|                  |  |
|------------------|--|
| Nathalie Thibert |  |
|------------------|--|



# Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité n'a tenu aucune réunion.

Le comité sur le contrôle de l'exercice de la profession exerce certains pouvoirs du conseil d'administration concernant l'accès à la profession, notamment l'admission, la délivrance des permis et l'inscription au tableau, de même que la surveillance de l'exercice de la profession.

Le comité est formé de quatre membres, dont la présidente de l'Ordre, un administrateur élu et deux administrateurs nommés par l'Office des professions. Il siège habituellement en division de trois membres, incluant la présidente et un administrateur nommé.

## DEPUIS

### PRÉSIDENTE

|               |      |
|---------------|------|
| Nathalie Dion | 2016 |
|---------------|------|

### MEMBRES

|                        |      |
|------------------------|------|
| Louise Champoux-Paillé | 2016 |
|------------------------|------|

|                  |      |
|------------------|------|
| Francine Cléroux | 2016 |
|------------------|------|

|                 |      |
|-----------------|------|
| Maude Thériault | 2016 |
|-----------------|------|

### PERSONNE-RESSOURCE

|                  |      |
|------------------|------|
| Mountaha Kharchi | 2018 |
|------------------|------|

# Comité d'admission

Au cours de l'exercice, le comité d'admission a tenu cinq réunions et a examiné :

- 516 projets de stage;
- 902 rapports de stage.

La progression du nombre de dossiers traités par rapport à l'exercice précédent témoigne de la vigueur du marché de l'emploi en architecture. Par ailleurs, la qualité des dossiers de stage examinés permet au comité de constater la rigueur et l'assiduité avec lesquelles les stagiaires compilent leurs activités de stage. On note également que les maîtres de stage s'acquittent de leur responsabilité d'encadrement de la relève avec sérieux en offrant une rétroaction précise et éclairée sur chacun des rapports de stage soumis au comité.

Le comité observe, cette année encore, que de nombreux diplômés québécois réalisent des stages à l'étranger et que, inversement, le nombre de diplômés en architecture de l'étranger venus au Québec pour effectuer un stage est lui aussi élevé. Cette ouverture sur le monde, tant par le séjour hors de nos frontières que par l'accueil, se révèle positive pour la profession, et le comité l'encourage.

Le comité remercie chaleureusement ses membres sortants, Jean Peters et Juan Vargas. En collaborant avec dévouement aux travaux du comité depuis 2002, ils ont contribué à définir les bases du stage en architecture tel qu'on le connaît aujourd'hui.

**Valérie Daoust**  
Présidente

Le comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation du règlement de même que sur ses modalités d'application.

## DEPUIS

### PRÉSIDENTE

Valérie Daoust 2019

Jean Peters 2002  
(jusqu'en mars 2019)

### MEMBRES

Sylvain Boucher 2019

Karine Faucher-Lamontagne 2016

Hala Mehio 2019

Élodie Postel 2016

Juan Vargas 2002  
(jusqu'en mars 2019)

### PERSONNE-RESSOURCE

Elena Harizomenov

# Comité de l'Examen des architectes du Canada

■ Nombre de réunions: 3

Le comité de l'Examen des architectes du Canada (CExAC) est constitué de représentants des six principales régions du pays: l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, l'Ouest, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Il a pour mandat de veiller à la bonne administration de l'Examen des architectes du Canada (ExAC) partout au pays et d'en assurer la mise à jour. Le comité a l'entière autorité quant aux aspects liés au contenu et à la passation de l'ExAC. Il se réunit au moins deux fois par année.

|                                                    | RÉGION               | DEPUIS |
|----------------------------------------------------|----------------------|--------|
| PRÉSIDENT                                          |                      |        |
| Toon Dreessen                                      | Ontario              | 2013   |
| MEMBRES                                            |                      |        |
| Christopher Babits                                 | Alberta              | 2014   |
| Isabelle Beauchamp                                 | Québec               | 2019   |
| Roman Halitzki                                     | Atlantique           | 2018   |
| Ronald Kato                                        | Colombie-Britannique | 2013   |
| Celeste MacKay                                     | Ouest                | 2019   |
| PERSONNES-RESSOURCES                               |                      |        |
| Jon Clark, Ontario Association of Architects       |                      |        |
| Elena Harizomenov, Ordre des architectes du Québec |                      |        |

28

## Les résultats de l'ExAC 2018

Pour les candidats au titre d'architecte des 10 ordres provinciaux ou territoriaux du Canada.

**Réussites**  
**500**  
(74,2 %)

**+ Échecs**  
**174**  
(25,8 %)

**= Total**  
**674**

| SECTION 1            |                     |
|----------------------|---------------------|
| RÉUSSITES            | ÉCHECS              |
| <b>520</b><br>87,1 % | <b>77</b><br>12,9 % |
| TOTAL                |                     |
| <b>597</b>           |                     |

| SECTION 2            |                     |
|----------------------|---------------------|
| RÉUSSITES            | ÉCHECS              |
| <b>527</b><br>85,1 % | <b>92</b><br>14,9 % |
| TOTAL                |                     |
| <b>619</b>           |                     |

| SECTION 3            |                     |
|----------------------|---------------------|
| RÉUSSITES            | ÉCHECS              |
| <b>512</b><br>86,2 % | <b>82</b><br>13,8 % |
| TOTAL                |                     |
| <b>539</b>           |                     |

| SECTION 4            |                     |
|----------------------|---------------------|
| RÉUSSITES            | ÉCHECS              |
| <b>528</b><br>87,7 % | <b>74</b><br>12,3 % |
| TOTAL                |                     |
| <b>602</b>           |                     |

# Comité de la formation des architectes

Le comité de la formation des architectes n'a tenu aucune réunion au cours de l'exercice.

L'Ordre a rencontré les étudiants en architecture des universités québécoises lors de deux événements qui ont rassemblé un grand nombre de participants: la Soirée de la relève à l'Université de Montréal et le colloque *Ouss qu'on s'en va?*, tenu à l'École d'architecture de l'Université Laval.

À ces occasions, l'OAQ a offert un survol de son processus d'admission, alors que les représentants de l'Association des architectes en pratique privée du Québec ont dressé un portrait de l'exercice de la profession en bureau privé. Ces présentations ont été suivies de tables rondes au cours desquelles des praticiens de divers horizons ont décrit leurs expériences aux étudiants.

L'Ordre remercie tous les professionnels qui ont contribué au succès de ces agréables activités d'information.

**Nathalie Dion**  
Présidente

Le comité de la formation des architectes a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des architectes, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements universitaires et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

DEPUIS

## PRÉSIDENTE

|               |      |
|---------------|------|
| Nathalie Dion | 2016 |
|---------------|------|

## MEMBRES

|                 |      |
|-----------------|------|
| Martin Bressani | 2016 |
|-----------------|------|

|                 |      |
|-----------------|------|
| François Dufaux | 2016 |
|-----------------|------|

|                    |      |
|--------------------|------|
| Jesus Jimenez Orte | 2016 |
|--------------------|------|

|           |      |
|-----------|------|
| Odile Roy | 2016 |
|-----------|------|

## INVITÉ

|                    |      |
|--------------------|------|
| Jacques Lachapelle | 2016 |
|--------------------|------|

## PERSONNE-RESSOURCE

|                   |  |
|-------------------|--|
| Elena Harizomenov |  |
|-------------------|--|

# Comité de l'inspection professionnelle

Au cours de l'exercice, le comité de l'inspection professionnelle s'est réuni à cinq reprises.

L'exercice 2018-2019 constituait la troisième année complète suivant la réforme du processus d'inspection. Rappelons que, depuis 2016, l'inspection repose principalement sur l'évaluation de la compétence des architectes. Son objectif n'est plus seulement de contrôler la profession, mais surtout d'accompagner les architectes dans leur plan de développement professionnel (PDP).

L'équipe d'inspection s'était donné comme objectif qualitatif de valider l'efficacité de ses nouveaux outils, d'accroître sa connaissance des pratiques actuelles des architectes et de poursuivre la validation des hypothèses ayant servi à l'élaboration de la réforme. Elle a mis en place de nouvelles procédures de recommandation concernant les stages de perfectionnement de même que de nouvelles inspections de suivi visant à vérifier l'adoption de correctifs demandés à la suite d'une inspection.

Sur le plan quantitatif, l'objectif du programme de surveillance générale 2018-2019 de l'Ordre était d'évaluer 120 architectes, soit environ 3 % des membres qui y sont assujettis. Certains de ces architectes ont été sélectionnés de façon aléatoire parmi les membres dont la pratique comporte des risques importants. D'autres inspections répondaient à des signalements faits par le public ou par le personnel de l'Ordre. Ces démarches ont permis de peaufiner les outils d'inspection et de mieux documenter les risques associés à la pratique de l'architecture. En somme, le programme de surveillance a légèrement dépassé son objectif quantitatif en réalisant un total de 125 inspections au cours de l'exercice, soit cinq de plus que prévu.

Les inspecteurs de l'Ordre ont d'ailleurs multiplié les efforts en ce qui a trait à l'accompagnement des architectes. Les sondages après inspection indiquent que les processus mis en place à cette fin sont pertinents, puisqu'ils aident les membres concernés à améliorer leur pratique. En outre, le nombre de dossiers soumis au syndic est en baisse par rapport au dernier exercice. Il semble aussi que les nouveaux processus aient permis à l'Ordre de mieux assurer la protection du public grâce à une inspection visant des architectes présentant des profils de pratiques diversifiés.

**Carolynne Fontaine**  
Présidente

Le comité de l'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements pertinents de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

DEPUIS

## PRÉSIDENTE

|                    |      |
|--------------------|------|
| Carolynne Fontaine | 2016 |
|--------------------|------|

## MEMBRES

|                          |      |
|--------------------------|------|
| Jean Beaudoin            | 2016 |
| Antonio Palumbo          | 2016 |
| Jean-François Parent     | 2016 |
| Stéphanie-Helen Tremblay | 2016 |

## PERSONNE-RESSOURCE

|                  |
|------------------|
| Samar El Chemali |
|------------------|

| INSPECTIONS RÉALISÉES                                      | CUMULATIF  | CIBLE      | PROGRESSION  |
|------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------|
| <b>Architectes soumis à l'inspection</b>                   | <b>125</b> | <b>120</b> | <b>104 %</b> |
| • Questionnaires d'autoévaluation (PDP)                    | 125        | -          | -            |
| • Entrevues téléphoniques structurées                      | 86         | -          | -            |
| • Visites d'inspection effectuées                          | 39         | -          | -            |
| • Enquêtes particulières sur la compétence                 | 2          | -          | -            |
| • Recommandations de stage ou de cours de perfectionnement | 4          | -          | -            |
| • Dossiers soumis au syndic                                | 7          | -          | -            |

### Observations des membres du comité de l'inspection professionnelle

- La profession d'architecte est en croissance au Québec;
- Les membres de l'OAQ adoptent de nouveaux processus de travail collaboratif et interdisciplinaire tels que la modélisation des données du bâtiment et le processus de conception intégrée;
- Les pratiques des architectes s'améliorent de manière générale. Le comité de l'inspection professionnelle s'intéresse particulièrement aux pratiques à risque.

### Synthèse des recommandations du comité de l'inspection professionnelle

- Ajouter d'autres inspecteurs à l'équipe en place afin d'augmenter le nombre d'inspecteurs en exercice et d'assurer la relève;

- Perfectionner les outils d'inspection pour les architectes pratiquant dans les secteurs privé et public;
- Optimiser le modèle de gestion des risques d'inspection afin de mieux sélectionner les architectes soumis à l'inspection;
- Revoir le tableau de l'Ordre et le système de collecte de l'information lors de la période de cotisation afin de colliger les renseignements pertinents pour l'élaboration d'un indice de risque pour chaque membre;
- Consolider le processus d'inspection et le modèle de gestion des risques en vue d'évaluer la pratique de tous les architectes sur un horizon de cinq ans;
- Mettre au point un outil de perfectionnement professionnel pour lier l'inspection professionnelle à la formation continue (PDP);
- Actualiser le règlement sur le comité de l'inspection professionnelle.

# Comité de révision

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

## DEPUIS

### MEMBRES

|                     |      |
|---------------------|------|
| Stéphanie Augy      | 2016 |
| Maude Thériault     | 2016 |
| Fernand Tremblay    | 2004 |
| Michael G. Werleman | 2004 |

### REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

|                  |      |
|------------------|------|
| Pierre Émond     | 2014 |
| André Normandeau | 2013 |

### PERSONNE-RESSOURCE

|                   |
|-------------------|
| Laurianne Juvigny |
|-------------------|

|                                                                                                                                                                                                                  | NOMBRE |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>RÉUNIONS</b>                                                                                                                                                                                                  | 1      |
| <b>DEMANDES D'AVIS</b>                                                                                                                                                                                           |        |
| Reçues                                                                                                                                                                                                           | 0      |
| Présentées après expiration du délai                                                                                                                                                                             | 0      |
| <b>AVIS RENDUS</b>                                                                                                                                                                                               |        |
| Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline                                                                                                                                 | 1      |
| Suggérant à un syndic de mener à terme son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la pertinence de porter plainte                                                                       | 0      |
| Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non | 0      |
| Suggérant à un syndic de transmettre le dossier au comité de l'inspection professionnelle                                                                                                                        | 0      |

# Conseil de discipline

Au cours de l'exercice 2018-2019, le conseil de discipline a été saisi de deux nouvelles plaintes portées par le syndic, ses adjoints ou un syndic *ad hoc*, en plus des neuf plaintes déposées lors d'exercices précédents.

Au cours de cette période, le conseil a tenu 11 auditions pour traiter neuf dossiers. Il a rendu 13 décisions: neuf décisions sur la culpabilité et la sanction, deux sur des moyens préliminaires et deux autorisant le retrait de la plainte.

## M<sup>e</sup> Nicole Bouchard

Secrétaire du conseil de discipline

Le conseil de discipline rend des décisions relativement à toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le conseil siège en division de trois membres, soit un avocat du Bureau des présidents des conseils de discipline et deux architectes.

### DEPUIS

#### PRÉSIDENTE EN CHEF BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE

|                                |      |
|--------------------------------|------|
| Marie-Josée Corriveau, avocate | 2015 |
|--------------------------------|------|

#### PRÉSIDENTS DE SÉANCE

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Isabelle Dubuc, avocate | 2017 |
|-------------------------|------|

|                        |      |
|------------------------|------|
| Georges Ledoux, avocat | 2017 |
|------------------------|------|

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Jean-Guy Légaré, avocat | 2015 |
|-------------------------|------|

|                        |      |
|------------------------|------|
| Lydia Milazzo, avocate | 2015 |
|------------------------|------|

|                            |      |
|----------------------------|------|
| Chantal Perreault, avocate | 2015 |
|----------------------------|------|

#### MEMBRES

|               |      |
|---------------|------|
| Michel Gagnon | 2016 |
|---------------|------|

|              |      |
|--------------|------|
| Marina Gusti | 2014 |
|--------------|------|

|                        |      |
|------------------------|------|
| Jean-Charles Martineau | 2001 |
|------------------------|------|

|                  |      |
|------------------|------|
| Réjean Martineau | 2001 |
|------------------|------|

|                   |      |
|-------------------|------|
| Jacques Parenteau | 2009 |
|-------------------|------|

|            |      |
|------------|------|
| Michel Roy | 2008 |
|------------|------|

|                       |      |
|-----------------------|------|
| Jean-Claude Zérounian | 2009 |
|-----------------------|------|

### NOMBRE

#### ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

|           |    |
|-----------|----|
| Auditions | 11 |
|-----------|----|

|                                                 |    |
|-------------------------------------------------|----|
| Conférences téléphoniques de gestion d'instance | 10 |
|-------------------------------------------------|----|

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| Décisions rendues au cours de l'exercice | 13 |
|------------------------------------------|----|

|                                                             |   |
|-------------------------------------------------------------|---|
| Décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré | 6 |
|-------------------------------------------------------------|---|

|                                                               |   |
|---------------------------------------------------------------|---|
| Décisions rendues plus de 90 jours après la prise en délibéré | 7 |
|---------------------------------------------------------------|---|

|                                                                                      |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Décisions de culpabilité ou de sanction portées en appel au Tribunal des professions | 0 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---|

#### TRIBUNAL DES PROFESSIONS

|                                                          |   |
|----------------------------------------------------------|---|
| Décisions de culpabilité ou de sanction portées en appel | 0 |
|----------------------------------------------------------|---|

|                 |   |
|-----------------|---|
| Appels entendus | 0 |
|-----------------|---|

|                   |   |
|-------------------|---|
| Décisions rendues | 0 |
|-------------------|---|

**Le tableau ci-dessous présente les chefs d'infraction contenus dans les plaintes dont l'audition avait été menée à terme au 31 mars 2019.**

| CHEFS D'INFRACTION                                                                                                                                                                                                          | NOMBRE                                              |                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                             | Plaintes portées par le syndic ou le syndic adjoint | Plaintes portées par toute autre personne |
| <b>CODE DES PROFESSIONS</b>                                                                                                                                                                                                 |                                                     |                                           |
| Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession – article 59.2                                                                                                                                              |                                                     | 11                                        |
| Infraction liée à l'exercice au sein d'une société par actions – article 187.11                                                                                                                                             | 2                                                   |                                           |
| Infractions d'entrave et refus de répondre – articles 114 et 122; article 61 du Code de déontologie                                                                                                                         | 4                                                   |                                           |
| <b>CODE DE DÉONTOLOGIE DES ARCHITECTES ET AUTRES RÈGLEMENTS</b>                                                                                                                                                             |                                                     |                                           |
| Représentation fausse, trompeuse ou incomplète – article 15                                                                                                                                                                 | 6                                                   |                                           |
| Infraction liée à l'engagement de la responsabilité civile de l'architecte – article 17                                                                                                                                     | 1                                                   |                                           |
| Infraction liée à l'utilisation du sceau et de la signature de l'architecte – article 29                                                                                                                                    | 14                                                  |                                           |
| Omission de prendre les mesures raisonnables pour empêcher l'utilisation du sceau sans autorisation – article 34                                                                                                            | 2                                                   |                                           |
| Omission de prendre les mesures raisonnables de protection des informations transmises – article 35                                                                                                                         | 1                                                   |                                           |
| Infraction relative aux ententes concernant les services professionnels – article 40                                                                                                                                        | 10                                                  |                                           |
| Participation ou contribution à l'exercice illégal – article 59.2                                                                                                                                                           | 12                                                  |                                           |
| Fournir des informations inexactes – article 62                                                                                                                                                                             | 3                                                   |                                           |
| Surprendre la bonne foi d'un autre architecte – article 65                                                                                                                                                                  | 3                                                   |                                           |
| Infraction liée à la publicité – article 68                                                                                                                                                                                 | 2                                                   |                                           |
| Infraction technique ou administrative (Fonds d'assurance responsabilité) – article 2 du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec | 7                                                   |                                           |
| Infraction liée à la tenue des dossiers du professionnel – article 2.01a du Règlement sur la tenue des dossiers, du registre et des bureaux des architectes                                                                 | 5                                                   |                                           |
| Infraction liée au partage d'honoraires – article 3.05.06 du Règlement concernant le Code de déontologie des architectes                                                                                                    | 1                                                   |                                           |
| Non-respect des dispositions régissant la cessation d'exercice – Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des architectes du Québec                                                                     | 1                                                   |                                           |

| DÉCISIONS DU CONSEIL                                 | NOMBRE |
|------------------------------------------------------|--------|
| Rejetant un moyen préliminaire                       | 2      |
| Autorisant le retrait de la plainte                  | 2      |
| Rejetant la plainte                                  | 0      |
| Acquittant l'intimé                                  | 0      |
| Déclarant l'intimé coupable                          | 0      |
| Acquittant l'intimé ou déclarant l'intimé coupable   | 0      |
| Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction | 9      |
| Imposant une sanction                                | 0      |

#### SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

|                                                       | NOMBRE |
|-------------------------------------------------------|--------|
| Radiation provisoire et publication par chef          | 0      |
| Radiation temporaire et publication par chef          | 0      |
| Radiation permanente et publication par chef          | 0      |
| Limitation permanente d'exercice par chef             | 12     |
| Réprimande                                            | 60     |
| Amende                                                | 25     |
| Paielement de déboursés                               | 9      |
| Obligation de remboursement des sommes dues au client | 0      |

#### ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU 31 MARS 2019

|                                                                                             | NOMBRE DE PERSONNES |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
|                                                                                             | L'ayant suivie      | Ne l'ayant pas suivie |
| ACTIVITÉ DE FORMATION                                                                       |                     |                       |
| Le processus disciplinaire                                                                  | N/D                 | N/D                   |
| Sensibilisation aux inconduites sexuelles: les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir | 0                   | 7                     |

#### PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

|                                                                | NOMBRE |
|----------------------------------------------------------------|--------|
| Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent          | 9      |
| Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)              | 2      |
| - Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint          | 2      |
| - Plaintes portées par un syndic <i>ad hoc</i>                 | 0      |
| - Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées) | 0      |
| Dossiers de plainte fermés au cours de l'exercice              | 11     |
| Plaintes pendantes à la fin de l'exercice                      | 0      |

# Conciliation et arbitrage de comptes

36

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à réduire les frais et les délais en plus de permettre le règlement par transaction des différends relatifs aux honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

## Conciliation

DEPUIS

### MEMBRES

|                    |      |
|--------------------|------|
| Pierre Collette    | 1996 |
| Louis Réjean Gagné | 2017 |
| André Poirier      | 2005 |

### PERSONNE-RESSOURCE

Laurianne Juvigny

## Arbitrage

DEPUIS

### MEMBRES

|                  |      |
|------------------|------|
| Gilles Beauchamp | 2005 |
|------------------|------|

### PERSONNE-RESSOURCE

Laurianne Juvigny

## Conciliation

|                                                                               | NOMBRE   |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>DEMANDES</b>                                                               |          |
| Reçues pendant l'exercice                                                     | 11       |
| Non réglées à la fin de l'exercice précédent                                  | 0        |
| Rejetées*, abandonnées ou ayant fait l'objet d'une entente avant conciliation | 3        |
| <b>DEMANDES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE CONCILIATION (EXERCICE COURANT)</b>      | <b>8</b> |
| Ayant conduit à une entente                                                   | 5        |
| N'ayant pas conduit à une entente                                             | 3        |

|                                                           | MONTANT<br>(TAXES INCLUSES) |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>ENTENTES</b>                                           |                             |
| Total des comptes contestés                               | 140 198 \$                  |
| Total des comptes ayant fait l'objet d'une conciliation** | 82 129 \$                   |
| Total des comptes conciliés***                            | 22 733 \$                   |

\* Une demande peut être rejetée dans les cas suivants: le délai de présentation est expiré; elle vise un architecte travaillant pour un non-architecte; elle ne concerne pas un compte d'honoraires.

\*\* Somme demandée par les clients.

\*\*\* Somme remboursée ou déduite des comptes par les architectes.

## Arbitrage

|                                                                  | NOMBRE |
|------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>DEMANDES</b>                                                  |        |
| Reçues pendant l'exercice                                        | 3      |
| Non réglées à la fin de l'exercice précédent                     | 0      |
| Rejetées (expiration du délai)                                   | 0      |
| Ayant fait l'objet d'arbitrage (exercices précédents et courant) | 2      |
| <b>SENTENCES ARBITRALES</b>                                      |        |
| Diminution du compte contesté                                    | 1      |
| Maintien du compte contesté                                      | 1      |

# Comité des concours

## Nombre de réunions

En plus de se réunir à quatre reprises, le comité a tenu une journée d'échange avec les conseillers professionnels en décembre 2018. Certains membres du comité ont également pris part à deux rencontres avec des représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vue de l'éventuelle publication d'un règlement qui faciliterait l'accès des municipalités aux concours d'architecture.

## Concours d'architecture ayant fait l'objet d'un suivi au cours de l'exercice

- Musée d'art contemporain de Montréal
- Salle de spectacle de Repentigny
- Dôme de la basilique de l'oratoire Saint-Joseph
- Lieu de diffusion de Sherbrooke
- Agora des Arts de Rouyn-Noranda
- La Caserne, le nouveau Théâtre jeunesse Les Gros Becs

## Principales réalisations

Dans un contexte où les modes d'attribution de la commande basés sur la qualité ont été à l'ordre du jour du gouvernement provincial, le comité a continué son travail auprès de divers donneurs d'ouvrage publics qui s'intéressent aux concours, notamment la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, afin d'assurer la cohérence entre les divers concours.

Le comité a également poursuivi les pourparlers avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur les orientations envisagées pour l'élaboration d'un règlement qui simplifierait le recours aux concours pour les municipalités.

Par ailleurs, sur la base de l'analyse effectuée en 2017-2018 par deux architectes consultantes, Anne Saint-Laurent et Marie-Claude G. Leclair, le comité a tenu une journée d'échange avec les conseillers professionnels actifs. Cette rencontre a permis au comité de faire le point sur ses discussions avec divers donneurs d'ouvrage publics, d'exposer ses attentes envers les conseillers et de mieux comprendre les irritants que vivent au quotidien les conseillers professionnels. Les informations et les commentaires récoltés à cette occasion nourriront une future révision des Règles d'approbation des concours ainsi que les prises de position de l'OAQ à l'égard de ce mode d'attribution de la commande.

**Frédéric Dubé**  
Président

Le comité des concours fait des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne l'actualisation des règles d'approbation des concours d'architecture et les modalités de leur application. Le comité assume également un rôle dans la promotion des concours.

### DEPUIS

#### PRÉSIDENT

|               |                              |
|---------------|------------------------------|
| Frédéric Dubé | 2010<br>(membre depuis 2007) |
|---------------|------------------------------|

#### MEMBRES

|              |      |
|--------------|------|
| Anne Cormier | 2009 |
|--------------|------|

|                 |                           |
|-----------------|---------------------------|
| Marie Desnoyers | 2018<br>(depuis décembre) |
|-----------------|---------------------------|

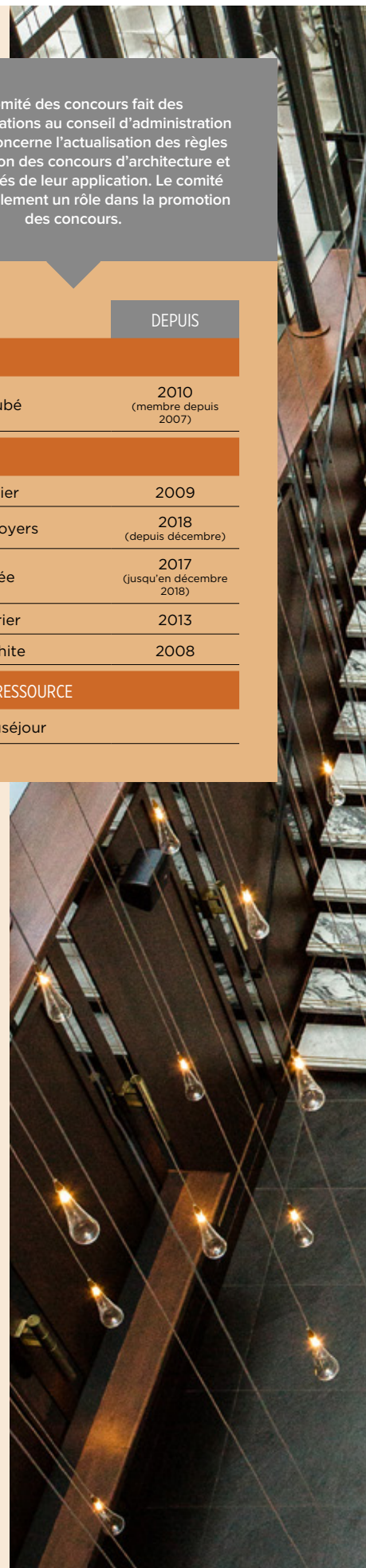
|                |                                  |
|----------------|----------------------------------|
| Patrick Littée | 2017<br>(jusqu'en décembre 2018) |
|----------------|----------------------------------|

|                |      |
|----------------|------|
| Nicolas Marier | 2013 |
|----------------|------|

|               |      |
|---------------|------|
| Jacques White | 2008 |
|---------------|------|

#### PERSONNE-RESSOURCE

|                  |
|------------------|
| Cathy Beauséjour |
|------------------|



# Comité du congrès

Les membres du comité ont axé leurs travaux sur la préparation du congrès annuel, qui s'est déroulé les 20 et 21 septembre 2018 à Saguenay. Avec pour thème «Le bois, matériau innovant et durable», l'évènement a réuni une centaine de participants qui ont pris part à des conférences, à des visites architecturales ou à une charrette d'architecture multidisciplinaire sur la requalification des terrains de l'ancienne usine d'Abitibi-Consolidated.

Le comité a également profité du déclenchement des élections provinciales, en août 2018, pour organiser deux activités en collaboration avec l'Ordre des urbanistes du Québec et l'alliance ARIANE. Une conférence publique sur les enjeux d'aménagement et d'architecture de même qu'un débat entre représentants des partis politiques provinciaux ont ainsi eu lieu en préouverture du congrès.

Parallèlement à la réflexion que le comité du congrès a menée afin de mettre au point une formule qui maximiserait l'affluence à cette activité, la direction des communications et des affaires publiques a revu l'ensemble de l'offre événementielle de l'Ordre afin que celle-ci réponde aux besoins des membres et corresponde aux objectifs stratégiques 2018-2021. C'est ainsi qu'elle a proposé, à l'automne 2018, un nouveau calendrier d'événements au conseil d'administration, qui l'a approuvé.

En vertu de ce nouveau calendrier, le congrès prendra désormais la forme d'un colloque annuel multidisciplinaire d'une journée, qui se tiendra en alternance à Montréal et à Québec. Une tournée de la présidence en région assurera par ailleurs la présence de l'Ordre à l'extérieur des grands centres.

**Maude Thériault**  
Présidente

Le comité a pour mandat d'épauler la permanence de l'Ordre dans l'organisation du congrès annuel des architectes quant au choix du thème, à l'élaboration du programme ainsi qu'à la sélection des conférenciers.

## DEPUIS

### PRÉSIDENTE

Maude Thériault      Décembre 2016

### MEMBRES

Marie-France Bélec      Décembre 2016

Guillaume Laverdure      Décembre 2016

Véronique Proteau      Décembre 2016

### PERSONNES-RESSOURCES

Cathy Beauséjour

Véronique Bourbeau

Virginie Harvey

# Comité des prix

Au cours du dernier exercice, le comité a tenu cinq réunions. Il a mené à terme la rédaction d'une politique d'attribution des prix et distinctions de l'Ordre que le conseil d'administration a ensuite approuvée. Cette politique vise à rendre hommage aux personnes et aux organisations qui contribuent de façon exceptionnelle à la qualité de l'architecture au Québec.

La politique a introduit les nouveautés suivantes :

- Une seule date de remise des dossiers pour l'ensemble des prix, sauf pour la bourse universitaire;
- Un nouveau prix récompensant la relève en architecture;
- Un nouveau prix récompensant l'engagement des architectes;
- Une nouvelle appellation pour le prix Thomas-Baillairgé récompensant un non-architecte, qui devient le prix Ambassadeur de la qualité en architecture;
- Une nouvelle mention en innovation pour les Prix d'excellence;
- La division de la catégorie Bâtiments résidentiels de type unifamilial en deux sous-catégories : milieu urbain et milieu naturel;
- La promotion d'un grand événement de remise des prix de l'Ordre en avril 2019, à Montréal;
- L'organisation d'une exposition itinérante qui sera présentée dans le réseau des bibliothèques du Québec;
- Une refonte de la bourse annuelle du Collège des présidents, dorénavant divisée en trois récompenses, nommées « bourses universitaires de l'OAQ ».

Au terme de cette première année de mise en œuvre, le comité analysera les retombées et les irritants du programme et proposera les améliorations qu'il juge nécessaires.

**Julien Guoin-Charbonneau**  
Président

Ayant mené à bien la refonte et la mise en œuvre du programme des prix de l'Ordre au cours de la dernière année, le comité a révisé son mandat. Dorénavant, le comité des prix voit à l'élaboration, à l'application et à la mise à jour de la politique d'attribution des prix et distinctions. Il s'assure que cette politique reflète les objectifs stratégiques de l'Ordre. Il maintient en outre une veille des meilleures pratiques en ce qui a trait aux prix décernés en architecture et aux prix attribués par des ordres professionnels. Le comité agit aussi à titre de jury pour certaines distinctions, en plus d'alimenter la réflexion conduisant à l'élaboration du plan de communication annuel relatif aux prix de l'Ordre.

## DEPUIS

### PRÉSIDENT

|                          |      |
|--------------------------|------|
| Julien Guoin-Charbonneau | 2017 |
|--------------------------|------|

### MEMBRES

|                |      |
|----------------|------|
| Stéphanie Augy | 2017 |
|----------------|------|

|                    |      |
|--------------------|------|
| Isabelle Beauchamp | 2017 |
|--------------------|------|

### PERSONNES-RESSOURCES

|                  |
|------------------|
| Cathy Beauséjour |
|------------------|

|                    |
|--------------------|
| Véronique Bourbeau |
|--------------------|

École Baril, Montréal,  
Birtz Bastien Beaudoin Laforest  
architectes (Provencher\_Roy)  
Prix d'excellence en architecture  
2019, catégorie Bâtiments  
institutionnels et publics  
Photo: Stéphane Brügger

# 3

## Les directions

# Direction de la pratique professionnelle

Le lancement de plusieurs projets du plan stratégique 2018-2021, adopté à la fin de l'exercice précédent, a marqué l'exercice 2018-2019. Ces projets améliorent la qualité et la pertinence des services offerts aux membres et aux candidats à la profession. Ils visent aussi à mieux synchroniser les activités de la direction de la pratique professionnelle avec celles des autres services. Parmi ces projets, notons l'élaboration d'un modèle de gestion des risques en inspection professionnelle, l'élaboration d'une plateforme de cours en ligne et la production de capsules vidéo destinées à soutenir les démarches d'intégration des architectes formés à l'étranger. Ces projets ont été menés en parallèle avec les activités statutaires, qui sont en forte croissance. L'augmentation du nombre de permis et d'autorisations spéciales délivrés témoigne de la vigueur de la profession.

## Admission

C'est au service de l'admission que la croissance des services aux membres et aux stagiaires a été la plus marquée. Le nombre de projets et de rapports de stage présentés au comité d'admission a crû d'environ 9 %. Le nombre d'autorisations spéciales d'exercer la profession au Québec a quant à lui plus que doublé. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour la profession, puisque les architectes étrangers à qui sont accordées ces autorisations travaillent en étroite collaboration avec un architecte du Québec. Nous accueillons ainsi des architectes d'ailleurs, en plus de faire rayonner l'expertise des architectes d'ici.

L'Ordre a également poursuivi l'effort de rapprochement avec sa relève. L'équipe de la direction de la pratique professionnelle a de nouveau pris part au colloque *Ouss qu'on s'en va?* ainsi qu'à une activité de réseautage organisée par l'Université de Montréal. Les deux événements ont attiré un nombre accru d'architectes, heureux d'échanger sur leur pratique avec les étudiants et désireux de dénicher des candidats potentiels pour des stages.

## Aide à la pratique

La première année du programme de mentorat destiné aux architectes récemment inscrits au tableau s'est conclue avec succès en cours d'exercice. Une nouvelle cohorte sera créée au début de l'exercice 2019-2020.

Parmi les démarches d'accompagnement à la pratique professionnelle, on compte aussi l'allègement des processus d'enregistrement d'une firme et de déclaration d'une société à responsabilité limitée.

La collaboration avec l'équipe des communications a donné lieu à la publication de plusieurs articles dans le magazine *Esquisses*. Ces textes, inspirés d'observations faites lors des inspections et des visites de bureaux, présentent les meilleures pratiques et des astuces sur des sujets bien concrets.

L'Ordre a aussi poursuivi son engagement sur la scène canadienne. Le cours *Pratiquer l'architecture au Canada*, élaboré dans le cadre de l'Accord de reconnaissance mutuelle entre le Canada et l'Union européenne, est en voie d'être terminé. Une fois en ligne, ce cours constituera un complément au programme Architectes étrangers possédant une vaste expérience ou une formation d'appoint pour les candidats à l'Examen des architectes du Canada. Toujours à l'échelle canadienne, la direction a continué de collaborer avec l'Institut royal d'architecture du Canada en vue de la rédaction de la troisième édition du *Manuel canadien de pratique de l'architecture*.

## Formation continue

Le service de la formation continue a de nouveau connu une croissance organique lors de l'exercice. L'Ordre propose maintenant un plus grand nombre d'activités de formation sur les aspects techniques de la pratique. Des ateliers portant sur la gestion de l'amiante, le devis, la construction d'édifices en bois, les murs extérieurs des bâtiments anciens, la surveillance de chantier et la conception sans obstacles ont ainsi été mis au point ou actualisés. En plus de son offre de cours en présentiel et à distance, l'Ordre a tenu des ateliers hors des grands centres et en entreprise.

C'est toutefois sur l'offre de cours en ligne que l'équipe a concentré l'essentiel de son énergie. Une nouvelle plateforme en ligne propose maintenant des contenus conçus par l'Ordre et destinés spécifiquement aux architectes. Plus d'une dizaine de capsules portant sur la Loi sur les architectes, le Code de déontologie, les contrats et sur des sujets liés à la pratique professionnelle sont dorénavant accessibles

en tout temps dans l'espace membre. Chacune des capsules est suivie d'un court questionnaire de vérification des connaissances dont la réussite inscrit automatiquement le nombre d'heures du cours au dossier des membres. Grâce à cette innovation, l'offre de formation continue de l'Ordre joint un nombre grandissant de membres et simplifie l'application du Règlement sur la formation continue obligatoire.

### Inspection professionnelle

Dans la foulée des améliorations des dernières années en matière d'inspection professionnelle, la direction de la pratique professionnelle et le comité de l'inspection professionnelle ont mis au point un modèle de gestion des risques utile pour la planification du programme de surveillance générale et la priorisation des enquêtes.

Sur la base de données empiriques récoltées lors des inspections des exercices précédents, un « indice de risque » a été élaboré. Il tient compte du champ de pratique des membres, de leur profil, de leur environnement de travail, des préjudices potentiels au public et de la corrélation entre ces facteurs. Ce sont donc les architectes présentant un « indice de risque » élevé qui ont été sélectionnés en priorité pour l'inspection. Notons toutefois que les inspecteurs n'ont pas connaissance, lors d'une inspection, de cet indice, qui ne sert qu'à la planification. D'autres architectes ont également été sélectionnés pour l'inspection sur une base aléatoire.

L'équipe d'inspection a aussi peaufiné les processus d'enquête particulière portant sur la compétence et les mécanismes de recommandation de cours et de stages de perfectionnement. Cette démarche a permis de réduire le nombre de dossiers d'inspection transmis au bureau du syndic et d'améliorer l'accompagnement des architectes ayant des compétences lacunaires. En effet, tous les architectes ayant fait l'objet d'une recommandation de cours obligatoires ont consenti à les suivre et à améliorer leur pratique. Ces mesures assurent donc un meilleur arrimage entre le travail des inspecteurs et celui du comité de l'inspection professionnelle, tout en améliorant la gestion des risques et en favorisant la compétence des architectes, dans une logique de protection du public.

### Sébastien-Paul Desparois

Directeur de la pratique professionnelle

## Formation continue

| ACTIVITÉ                                                                             | NOMBRE D'HEURES | NOMBRE DE GROUPES | NOMBRE DE PARTICIPANTS MEMBRES DE L'OAQ | NOMBRE DE PARTICIPANTS (TOTAL) |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|-----------------------------------------|--------------------------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE</b>           |                 |                   |                                         |                                |
| <b>Administration de projets</b>                                                     |                 |                   |                                         |                                |
| Charrette multidisciplinaire – Requalification de terrains                           | 7               | 1                 | 9                                       | 11                             |
| <b>Aspects techniques</b>                                                            |                 |                   |                                         |                                |
| Le détail et l'enveloppe du bâtiment                                                 | 7               | 1                 | 8                                       | 8                              |
| Gestion de l'amiante                                                                 | 4               | 1                 | 4                                       | 6                              |
| Innover et surmonter les écueils lors de la conception d'édifices en hauteur en bois | 1,5             | 1                 | 64                                      | 75                             |
| Murs extérieurs des bâtiments anciens: Mieux comprendre pour mieux intervenir        | 7               | 2                 | 33                                      | 35                             |
| Prévenir au lieu de réagir: Les chantiers de construction en bois                    | 1,5             | 1                 | 75                                      | 84                             |
| La surveillance des chantiers                                                        | 7               | 1                 | 20                                      | 20                             |
| La surveillance des chantiers, notions de base                                       | 7               | 4                 | 79                                      | 103                            |
| La trilogie de l'enveloppe du bâtiment                                               | 21              | 1                 | 30                                      | 31                             |
| <b>Culture architecturale</b>                                                        |                 |                   |                                         |                                |
| Circuit patrimonial – La cathédrale de Chicoutimi et l'avenue du Séminaire           | 1               | 1                 | 46                                      | 52                             |
| Visite architecturale – Arvida, d'aluminium et de bois                               | 2,5             | 1                 | 32                                      | 37                             |
| Visite – L'écohameau de La Baie                                                      | 3,5             | 1                 | 13                                      | 15                             |
| Visite de projets récents à Saguenay                                                 | 2,5             | 1                 | 33                                      | 39                             |
| <b>Environnement et énergie</b>                                                      |                 |                   |                                         |                                |
| Biophilie, confort et données économiques: Pourquoi choisir le bois?                 | 1               | 1                 | 74                                      | 87                             |
| Le matériau bois et la carboneutralité des bâtiments                                 | 1,5             | 1                 | 47                                      | 57                             |
| Les possibilités offertes par le bois, matériau vivant                               | 1,5             | 1                 | 60                                      | 73                             |
| <b>Gestion de bureau</b>                                                             |                 |                   |                                         |                                |
| Le client difficile: Le comprendre, le gérer, s'en faire un allié                    | 7               | 1                 | 6                                       | 6                              |
| Enjeux actuels de la pratique                                                        | 1,5             | 1                 | 8                                       | 8                              |
| S'engager: Pourquoi et comment?                                                      | 1,5             | 1                 | 65                                      | 77                             |

| ACTIVITÉ                                                                                                    | NOMBRE D'HEURES | NOMBRE DE GROUPES | NOMBRE DE PARTICIPANTS MEMBRES DE L'OAQ | NOMBRE DE PARTICIPANTS (TOTAL) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|-----------------------------------------|--------------------------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE (SUITE)</b>                          |                 |                   |                                         |                                |
| <b>Planification et conception</b>                                                                          |                 |                   |                                         |                                |
| Atelier pratique: Le devis abrégé                                                                           | 7               | 1                 | 9                                       | 9                              |
| Atelier pratique: Le devis sur plan                                                                         | 7               | 2                 | 17                                      | 18                             |
| Conception sans obstacles: Vos projets sont-ils vraiment conformes?                                         | 3,5             | 2                 | 27                                      | 34                             |
| Concours d'architecture au Québec: Préparation, approbation et conduite d'un concours                       | 14              | 2                 | 24                                      | 34                             |
| La fabrication numérique comme élément générateur du projet                                                 | 1,5             | 1                 | 83                                      | 101                            |
| <b>Réglementation du bâtiment et aspects juridiques</b>                                                     |                 |                   |                                         |                                |
| Dans la peau de l'architecte – Discussions et réflexions sur des cas pratiques de réclamation               | 1,5             | 1                 | 24                                      | 25                             |
| Réglementation du bâtiment                                                                                  | 35              | 4                 | 97                                      | 106                            |
| <b>ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRES</b>                                                         |                 |                   |                                         |                                |
| Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau                                                      | 15              | 7                 | 188                                     | 196                            |
| <b>MARDIS VERTS DE L'OAQ</b>                                                                                |                 |                   |                                         |                                |
| Maison Ozalée – 5 juin 2018                                                                                 |                 |                   |                                         | 135                            |
| Parvis du parc Frédéric-Back – 30 octobre 2018                                                              |                 |                   |                                         | 100                            |
| Le logement à haute performance par TeamMTL – 13 novembre 2018                                              |                 |                   |                                         | 100                            |
| <b>RADIATION IMPOSÉE POUR MANQUEMENT AU RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES ARCHITECTES</b> |                 |                   |                                         | <b>NOMBRE</b>                  |
| Sanctions imposées                                                                                          |                 |                   |                                         | 5                              |

#### Conformité à la loi 11

Comme le stipule la loi 11, le programme de formation continue de l'OAQ offre à ses membres des activités de formation sur l'éthique et la déontologie: *Code de déontologie des architectes*, un cours de 3 heures, et *Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau*, qui consacre 3 heures sur 15 au Code de déontologie des architectes.

# Bureau du syndic

Le bureau du syndic a pour mandat de faire enquête quand on l'informe d'une possible infraction aux dispositions de la Loi constituant l'Ordre, au Code des professions ou aux règlements adoptés conformément aux exigences de ce code ou de cette loi, notamment le Code de déontologie des architectes. Son action est aussi axée sur la prévention et la conciliation.

## Diagnostic et optimisation

L'exercice 2018-2019 a été marqué par un important projet d'analyse organisationnelle au bureau du syndic, qui a débouché sur un plan d'action stimulant.

Devant l'accumulation des dossiers d'enquête non menés à terme et un accroissement important du nombre de demandes d'enquête au fil des années, le bureau a procédé à un diagnostic opérationnel. Il en a tiré des recommandations visant une restructuration du bureau et de ses effectifs, assorties d'un plan d'action triennal.

En tête de ces recommandations figure une augmentation importante des effectifs, prévue pour la première moitié de l'exercice 2019-2020. L'équipe en place élabore actuellement des outils pour faciliter l'intégration de ces recrues.

Le plan d'action a été présenté au conseil d'administration (CA) de l'Ordre lors de sa réunion du 14 décembre 2018. Il a été approuvé par résolution du CA le jour même.

## Prévention

Le bureau du syndic répond annuellement à plus d'un millier d'appels téléphoniques et de demandes écrites provenant du public, d'organismes et de membres. Ces communications sont autant d'occasions de diffuser de l'information au sujet de la loi et des règlements régissant l'exercice de la profession.

Le syndic de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes en fonction de la réglementation en vigueur. La fonction de syndic est réglementée par le Code des professions.

### SYNDIC

Pierre Collette

### ENQUÊTEUR ET SYNDIC ADJOINT

Claude Bonnier

### SYNDIQUE ADJOINTE

Stéphanie Caron

## Conciliation et arbitrage des comptes

Dans une enquête d'ordre déontologique, le bureau du syndic privilégie la conciliation, en conformité avec les articles 123.6 et suivants du Code des professions. Au cours des cinq dernières années, la conciliation a permis de résoudre plus de 60 % des enquêtes du bureau du syndic.

Le bureau est aussi responsable des dossiers de conciliation et d'arbitrage des comptes, en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des architectes du Québec.

## Exercice illégal

Le bureau réalise les enquêtes liées à l'exercice illégal de la profession. Or, en mai 2018, il a dû composer avec le départ de son enquêteur à l'exercice illégal. Par la suite, le bureau du syndic a dû continuer à traiter les dénonciations selon l'échéancier de prescription. Il a répondu à celles pour lesquelles une poursuite au pénal s'avérait peu probable, a établi un échéancier critique des dossiers pouvant mener à un constat d'infraction et a assuré le suivi des constats d'infraction que l'enquêteur avait donnés avant son départ.

L'Ordre est actuellement en réflexion au sujet de la structure et des effectifs requis en ce qui a trait à la prévention de l'exercice illégal de la profession.

### **Demandes d'information**

Le syndic a aussi pour tâche de s'assurer que les différents acteurs du domaine bâti respectent la Loi sur les architectes. La prévention par l'information, les demandes de correction et les inspections sont pour lui des outils essentiels.

Le bureau du syndic a répondu par écrit à près de 650 demandes d'information sur l'application de la Loi sur les architectes du Québec, provenant en grande partie des services des permis de municipalités du Québec. Cette hausse signale le souci des municipalités de se conformer à la loi.

### **Nouveaux enjeux de la profession**

Le bureau constate une évolution rapide des modes de réalisation des projets dans l'industrie de la construction. Il note la nécessité d'adapter la réglementation régissant l'exercice de la profession afin de tenir compte de cette nouvelle réalité tout en protégeant le public. Le bureau observe aussi que l'éventail des activités professionnelles de l'architecte s'élargit, ce qui impose aux membres la vigilance et exige du syndic un travail de prévention accru.

**Pierre Collette**

Syndic

**Stéphanie Caron**

Syndique adjointe

### **Activités du bureau du syndic**

| DOSSIERS                                                    | NOMBRE |
|-------------------------------------------------------------|--------|
| Demandes d'enquête reçues                                   | 101    |
| Dossiers d'enquête ouverts durant la période                | 48     |
| Total des membres visés par ces dossiers                    | 48     |
| Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période | 92     |
| Total des dossiers ouverts avant 2016                       | 62     |
| <b>Décisions</b>                                            |        |
| Décisions de porter plainte                                 | 6      |
| Décisions de ne pas porter plainte                          | 15     |
| Décisions de régler par la conciliation                     | 24     |

### **Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre**

| DESCRIPTION                                                                        | NOMBRE    |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Plaintes reçues                                                                    | 40        |
| <b>Enquêtes menées à terme</b>                                                     |           |
| Portant sur l'exercice illégal                                                     | 0*        |
| Portant sur l'usurpation du titre réservé                                          | 0*        |
| Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé, s'il y a lieu | 0*        |
| <b>Poursuites pénales intentées</b>                                                |           |
| Portant sur l'exercice illégal                                                     | 7         |
| Portant sur l'usurpation du titre réservé                                          | 3         |
| Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé                | 5         |
| <b>Jugements rendus par la Cour du Québec</b>                                      | 2         |
| <b>Poursuites pénales</b>                                                          |           |
| Plaintes réglées hors cour                                                         | 10        |
| Plaintes retirées                                                                  | 3         |
| Total des amendes imposées                                                         | 39 000 \$ |

\*L'Ordre a donné la priorité aux dossiers de poursuite en cours tout en assurant un suivi des enquêtes actives.

# Direction des communications et des affaires publiques

L'an un de mise en œuvre du plan stratégique 2018-2021 de l'Ordre s'est traduit par de grands changements dans les communications. Afin d'élaborer un plan de communication arrimé aux objectifs stratégiques de l'OAQ et aux nouvelles réalités de la profession, la direction des communications et des affaires publiques a mené auprès des membres, au printemps 2018, des consultations portant sur les activités de communication de l'Ordre. Les conclusions d'un sondage auquel plus de 1000 membres ont répondu et d'une journée d'échange avec un groupe échantillon ont jeté les bases des améliorations à apporter à nos outils de communication avec les professionnels et le public.

Une vaste réflexion sur les événements organisés par l'Ordre a aussi mené à l'adoption d'un nouveau calendrier événementiel. Il a été prévu que l'Ordre organisera, dès le prochain exercice, des conférences à l'occasion des lancements des nouveaux numéros de son magazine, *Esquisses*, de même qu'une tournée de la présidence en région et une journée annuelle de colloque multidisciplinaire.

Au cours du dernier exercice, la direction des communications et des affaires publiques a piloté l'organisation du congrès annuel, tenu les 20 et 21 septembre 2018, à Saguenay, sur le thème du bois. Un débat politique sur l'avenir de l'urbanisme et de l'architecture, organisé en collaboration avec l'Ordre des urbanistes du Québec, s'est greffé à l'évènement.

Autre chantier important: la révision du programme des prix et distinctions décernés par l'Ordre. La direction a élaboré une Politique d'attribution des prix et distinctions qui reflète les orientations du plan stratégique 2018-2021.



Les distinctions Ambassadeur de la qualité en architecture, Engagement social et Relève en architecture s'ajoutent à la médaille du Mérite et contribueront chaque année à valoriser l'architecture québécoise de qualité. Quant aux Prix d'excellence en architecture, récompensant les architectes et leurs projets, ils seront désormais décernés annuellement plutôt que tous les deux ans. Suivant l'appel de candidatures lancé en octobre 2018, l'Ordre a reçu 104 dossiers de candidature pour les Prix d'excellence et 16 candidatures pour les distinctions individuelles.

La direction a conclu la transformation des outils de communication de l'Ordre en amorçant, au printemps 2018, la refonte du magazine *Esquisses* ainsi que l'analyse des besoins en vue de la création d'un nouveau site Web, dont la mise en ligne est prévue au cours du prochain exercice.

Du côté des affaires publiques, les élections provinciales déclenchées à l'été 2018 ont mis l'architecture à l'ordre du jour. La direction des communications a multiplié les démarches afin que les partis politiques s'engagent à valoriser la qualité en architecture et à aller de l'avant avec la stratégie gouvernementale en architecture annoncée par le gouvernement libéral sortant.

En plus des actions entreprises au cours de la campagne électorale, la direction a poursuivi son travail d'élaboration de prises de position. Elle est intervenue dans des dossiers d'actualité comme le projet Le Phare à Québec, le projet Royalmount à Mont-Royal et l'avenir du parc Jean-Drapeau.



### Vers une stratégie gouvernementale en architecture

Le chantier de la politique québécoise de l'architecture s'est poursuivi en avril 2018 avec le lancement du *Livre blanc pour une politique québécoise de l'architecture*, rédigé lors de l'exercice précédent. Distribué aux ministères et organismes gouvernementaux concernés par le cadre bâti, le document a suscité un vif intérêt et a conduit à des rencontres entre l'OAQ et plusieurs acteurs des scènes provinciale et municipale désireux d'en savoir plus sur ce projet porté par l'Ordre depuis 2014. Parmi les personnes et organismes que l'OAQ a rencontrés, figurent :

- l'arrondissement de Ville-Marie;
- des membres du cabinet de la ministre Lise Thériault, responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation;
- une conseillère politique de François Legault, chef de la Coalition avenir Québec;
- des fonctionnaires du ministère de la Culture et des Communications;
- le conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec;
- le conseil d'administration de la Société québécoise des infrastructures;
- des fonctionnaires du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- un membre de la direction du Fonds immobilier de solidarité FTQ.

Le 12 juin 2018, la ministre de la Culture et des Communications, Marie Montpetit, présentait la nouvelle politique culturelle du Québec et son plan d'action. À la grande satisfaction de l'OAQ, le gouvernement s'y engageait à «doter le Québec d'une stratégie gouvernementale en architecture». L'OAQ recevait alors l'assurance qu'il jouerait un rôle important dans l'élaboration de cette stratégie. La collaboration de l'Ordre a été officialisée au printemps 2019 par la ministre Nathalie Roy, qui a annoncé le lancement de la corédaction de la stratégie, à laquelle la direction des communications et des affaires publiques de l'Ordre prend une part active.

Parallèlement, l'équipe des communications a participé aux travaux d'élaboration de l'Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture, un projet lancé le 30 mai 2018 par la Ville de Montréal et placé sous la responsabilité de son Bureau du design. La démarche s'inscrit dans le droit fil de la stratégie gouvernementale en architecture.

#### Véronique Bourbeau

Directrice des communications et des affaires publiques

## Mémoires et prises de position

### *Faire du secteur des Faubourgs un lieu de vie innovant, écologique et exemplaire*

Mémoire remis à l'Office de consultation publique de Montréal

### *Consultation sur les impacts du projet Royalmount à Mont-Royal*

#### *Profiter de la consultation pour bonifier le projet*

Mémoire remis à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de Montréal

### *Consultation sur les modifications réglementaires proposées pour la réalisation du projet Le Phare à Québec*

Lettre adressée aux responsables de la consultation publique (projet Le Phare)

### *Consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau*

#### *Faire de ce territoire emblématique un modèle de virage écologique, culturel et social*

Mémoire remis à l'Office de consultation publique de Montréal

### *Projets de règlements modifiant les contrats en matière d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et de technologies de l'information des organismes publics*

Lettre adressée au ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor ainsi qu'au ministre délégué à l'Intégrité des marchés publics et aux Ressources informationnelles

### *Projet de règlement modifiant le Code de construction et visant l'accessibilité à l'intérieur des logements d'habitation*

Lettre au président-directeur général de la Régie du bâtiment du Québec

### *Une réelle économie de la prévention pour bâtir une santé durable pour tous!*

Lettre ouverte au premier ministre Philippe Couillard, en collaboration avec l'Association pour la santé publique du Québec

### *Développement durable et transition énergétique: Le Québec doit pouvoir compter sur le monde municipal*

Lettre ouverte cosignée par Nathalie Dion parue dans *La Presse+*

### *Le commerce change, c'est le temps de changer*

Lettre cosignée par Nathalie Dion et cinq autres personnalités parue dans *La Presse+*

### *Projet de règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil d'administration d'un ordre professionnel*

Commentaires soumis à l'Office des professions du Québec

### *Consultation sur les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)*

Commentaires soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

### *Participation à des groupes de travail et à des activités de consultation*

#### *Législation de la copropriété divisée*

Réflexion organisée par la ministre responsable de la Protection du consommateur et de l'Habitation, Lise Thériault

#### *Planification du secteur Bellechasse à Montréal*

Ateliers thématiques organisés par la Ville de Montréal

#### *Comité sur l'intégration urbaine et architecturale du REM*

Participation aux rencontres du comité

#### *Comité directeur de l'alliance ARIANE*

Participation à la rédaction de la feuille de route et du communiqué, préparation du lancement

#### *Agora métropolitaine 2018 (suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal)*

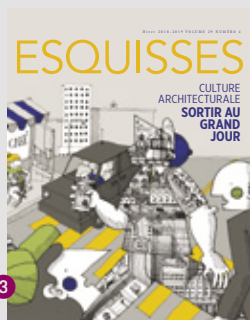
Participation aux ateliers de consultation



1



2



3

### Magazine *Esquisses*

À la suite d'un sondage mené auprès des membres de l'Ordre au printemps 2018, l'équipe de la direction des communications a revu le contenu du magazine *Esquisses* afin qu'il corresponde davantage à leurs besoins, en plus de rajeunir la grille graphique, vieille de neuf ans. C'est ainsi qu'une rubrique consacrée aux professionnels dont la pratique est méconnue a été ajoutée à la nouvelle mouture du magazine. Un autre souhait des membres, celui de mieux faire connaître au public les avantages de la qualité architecturale, se concrétisera chaque année par la parution en juin d'un numéro portant exclusivement sur les projets gagnants des Prix d'excellence en architecture et sur les lauréats – architectes ou non – des distinctions de l'Ordre.

4



- 1 Été 2018 / Innovation
- 2 Automne 2018 / Le bois
- 3 Hiver 2018-2019 / Culture architecturale
- 4 Printemps 2019 / Architecture résiliente

### Réseaux sociaux

L'Ordre s'est doté en 2018 d'une première stratégie d'utilisation des réseaux sociaux, assortie d'une stratégie de contenu qui consolide sa présence sur ces plateformes. Leur mise en œuvre a entraîné une hausse des abonnés sur les trois comptes de médias sociaux de l'OAQ. La hausse est particulièrement marquée sur LinkedIn, où l'Ordre partage de manière plus systématique des contenus destinés aux architectes et aux professionnels qui les côtoient. La recrudescence de l'activité de l'Ordre sur Facebook, réseau mieux adapté au public, a également entraîné une hausse des abonnés, mais a surtout suscité des interactions plus fréquentes, avec pour résultat un plus grand nombre d'impressions des publications de l'Ordre. Bref, de plus en plus de gens prennent ainsi connaissance des contenus de l'Ordre sur les médias sociaux.



5526  
abonnés  
**+ 20 %**  
par rapport à  
2017-2018



3328  
abonnés  
**+ 72 %**  
par rapport à  
2017-2018



1966  
abonnés  
**+ 10 %**  
par rapport à  
2017-2018



# Personnel de l'Ordre

## Direction

Directeur général et secrétaire  
**Jean-Pierre Dumont**

Adjointe  
**Mountaha Kharchi**

## Administration

Directrice  
**Nathalie Thibert**

Conseiller comptable  
**Patrick St-Amour**

Adjointe administrative générale  
**Laurianne Juvigny**

Agente des services aux membres  
**Mirielle Bertrand**

Technicienne à la comptabilité  
**Lise Bergeron**

Secrétaire-réceptionniste  
**France Hébert**

## Bureau du syndic

Syndic  
**Pierre Collette**

Syndique adjointe  
**Stéphanie Caron**

## Communications et affaires publiques

Directrice  
**Véronique Bourbeau**

Conseillère aux communications et éditrice  
**Christine Lanthier**

Conseillère aux communications  
**Cathy Beauséjour**

## Pratique professionnelle

Directeur  
**Sébastien-Paul Desparois**

Coordonnatrice de la pratique professionnelle  
**Karène Laprise**

Coordonnatrice de l'admission  
**Elena Harizomenov**

Coordonnatrice de l'aide à la pratique  
et de la formation continue  
**Virginie Harvey**

Coordonnatrice de l'inspection professionnelle  
**Samar El-Chemali**

Inspecteur principal  
**Louis Réjean Gagné**

Inspecteurs  
**Pierre d'Anjou**  
**Maude Hallé Saint-Cyr**  
**Marie-Joëlle Larin-Lampron**

# 4

## Les membres

53

La Maison du Parc, Montréal, la SHED architecture  
Prix d'excellence en architecture 2019,  
catégorie Aménagement intérieur  
Photo: Maxime Brouillet

# Admission et délivrance de permis

## CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

|                        | NOMBRE<br>DE MEMBRES |
|------------------------|----------------------|
| <b>Au 31 mars 2018</b> | <b>3905</b>          |
| Nouvelles inscriptions | 177                  |
| Réinscriptions         | 7                    |
| Départs à la retraite  | 51                   |
| Démissions             | 17                   |
| Radiations             | 14                   |
| Décès                  | 8                    |
| <b>Au 31 mars 2019</b> | <b>3999</b>          |

|                                                                                                                                              |   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Réinscriptions au tableau de l'Ordre ayant fait l'objet d'une décision du comité d'admission                                                 | 0 |
| Radiations du tableau pour non-paiement de la cotisation professionnelle                                                                     | 8 |
| Radiations du tableau pour manquement au Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle       | 0 |
| Radiations du tableau pour manquement au Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes                                     | 6 |
| Radiations du tableau à la suite d'une décision du conseil de discipline                                                                     | 0 |
| Inscriptions au tableau avec limitation d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une décision du conseil de discipline          | 1 |
| Inscriptions au tableau avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une décision du conseil de discipline | 0 |
| Suspensions ou révocations du permis d'exercice                                                                                              | 0 |

## ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

|                                                                                                                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>PERMIS TEMPORAIRES</b>                                                                                                                                      |    |
| Permis temporaires délivrés en cours d'exercice                                                                                                                | 0  |
| Détenteurs d'un permis temporaire en fin d'exercice                                                                                                            | 0  |
| <b>DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 37 DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE</b>                                                |    |
| Reçues                                                                                                                                                         | 4  |
| Acceptées                                                                                                                                                      | 4  |
| Refusées                                                                                                                                                       | 0  |
| <b>DEMANDES DE PERMIS TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 41 DU CODE DES PROFESSIONS</b>                                                                          |    |
| Reçues                                                                                                                                                         | 0  |
| <b>DEMANDES DE PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE FONDÉES SUR UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UNE ÉQUIVALENCE EN VERTU DE L'ARTICLE 42.1 DU CODE DES PROFESSIONS</b> |    |
| Reçues                                                                                                                                                         | 0  |
| <b>AUTORISATIONS SPÉCIALES</b>                                                                                                                                 |    |
| Autorisations spéciales délivrées en cours d'exercice                                                                                                          | 17 |
| Détenteurs d'une autorisation spéciale en fin d'exercice                                                                                                       | 17 |
| <b>ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES OU D'AUTORISATIONS SPÉCIALES</b>      |    |
|                                                                                                                                                                | 0  |

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

**Demandes fondées sur le fait d'être titulaire d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités**

|                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------|-----|
| Reçues                                                         | 164 |
| Acceptées                                                      | 164 |
| Refusées                                                       | 0   |
| N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période | 0   |

### Demandes fondées sur l'article 11c) de la Loi sur les architectes

|        |   |
|--------|---|
| Reçues | 0 |
|--------|---|

**Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités**

| LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT<br>AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT |                                                   | NOMBRE    |           |          |                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------|-----------|----------|----------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                       |                                                   | REÇUES    | ACCEPTÉES | REFUSÉES | N'AYANT PAS<br>FAIT L'OBJET<br>D'UNE DÉCISION<br>À LA FIN DE LA<br>PÉRIODE |
| CANADA                                                                                | Québec                                            | 0         | 0         | 0        | 0                                                                          |
|                                                                                       | Ontario                                           | 5         | 5         | 0        | 0                                                                          |
|                                                                                       | Provinces de l'Atlantique                         | 0         | 0         | 0        | 0                                                                          |
|                                                                                       | Provinces de l'Ouest et territoires               | 1         | 1         | 0        | 0                                                                          |
|                                                                                       | <b>Total Canada</b>                               | <b>6</b>  | <b>6</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>                                                                   |
| HORS CANADA                                                                           | France                                            | 2         | 2         | 0        | 0                                                                          |
|                                                                                       | Autres pays de l'Union européenne                 | 3         | 3         | 0        | 0                                                                          |
|                                                                                       | États-Unis                                        | 2         | 2         | 0        | 0                                                                          |
|                                                                                       | Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie | 11        | 11        | 0        | 0                                                                          |
|                                                                                       | <b>Total hors Canada</b>                          | <b>18</b> | <b>18</b> | <b>0</b> | <b>0</b>                                                                   |

**Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne non titulaire d'un diplôme reconnu aux fins de la délivrance d'un permis et ayant satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités\***

| LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT<br>OÙ A ÉTÉ ACQUISE LA FORMATION RECONNUE ÉQUIVALENTE |                                                   | NOMBRE   |           |          |                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------|-----------|----------|----------------------------------------------------------------|
|                                                                                              |                                                   | REÇUES   | ACCEPTÉES | REFUSÉES | N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
| CANADA                                                                                       | Québec                                            | 0        | 0         | 0        | 0                                                              |
|                                                                                              | Ontario                                           | 0        | 0         | 0        | 0                                                              |
|                                                                                              | Provinces de l'Atlantique                         | 0        | 0         | 0        | 0                                                              |
|                                                                                              | Provinces de l'Ouest et territoires               | 0        | 0         | 0        | 0                                                              |
|                                                                                              | <b>Total Canada</b>                               | <b>0</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>                                                       |
| HORS CANADA                                                                                  | France                                            | 0        | 0         | 0        | 0                                                              |
|                                                                                              | Autres pays de l'Union européenne                 | 0        | 0         | 0        | 0                                                              |
|                                                                                              | États-Unis                                        | 0        | 0         | 0        | 0                                                              |
|                                                                                              | Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie | 1        | 1         | 0        | 0                                                              |
|                                                                                              | <b>Total hors Canada</b>                          | <b>1</b> | <b>1</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>                                                       |

\*L'Ordre recense ici les candidats qui se sont vu délivrer un permis à la suite de la reconnaissance de l'équivalence de leur formation par l'entremise du programme Architectes de l'étranger possédant une vaste expérience (AÉVE), mis en œuvre par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA).

**Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, le cas échéant, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités**

| LIEU OÙ ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION |                                                   | NOMBRE   |           |          |                                                                |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------|-----------|----------|----------------------------------------------------------------|
|                                                                   |                                                   | REÇUES   | ACCEPTÉES | REFUSÉES | N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
| CANADA<br>(en vertu du règlement 94q)                             | Ontario                                           | 3        | 3         | 0        | 0                                                              |
|                                                                   | Provinces de l'Atlantique                         | 0        | 0         | 0        | 0                                                              |
|                                                                   | Provinces de l'Ouest et territoires               | 1        | 1         | 0        | 0                                                              |
|                                                                   | <b>Total Canada</b>                               | <b>4</b> | <b>4</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>                                                       |
| HORS CANADA                                                       | France (en vertu du règlement 93c2)               | 7        | 7         | 0        | 0                                                              |
|                                                                   | Autres pays de l'Union européenne                 | 0        | 0         | 0        | 0                                                              |
|                                                                   | États-Unis                                        | 1        | 1         | 0        | 0                                                              |
|                                                                   | Autres pays des Amériques, Asie, Afrique, Océanie | 0        | 0         | 0        | 0                                                              |
|                                                                   | <b>Total hors Canada</b>                          | <b>8</b> | <b>8</b>  | <b>0</b> | <b>0</b>                                                       |

## INTÉGRATION DES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE FORMÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

### Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) entre l'Ordre des architectes du Québec et le Conseil national de l'Ordre des architectes de France (CNOAF)

Au cours de l'exercice 2018-2019, sept architectes ont été inscrits au tableau de l'OAQ en vertu de cet accord. De ce nombre, trois architectes ont obtenu leur permis d'exercice au cours de l'année de référence sans l'obligation d'effectuer le stage d'adaptation d'une année, une mesure compensatoire menant à la délivrance du permis, et quatre architectes se sont vu délivrer un permis après avoir effectué ce stage.

De plus, en 2018-2019, 15 architectes français qui cumulaient moins de trois années d'inscription au tableau du CNOAF et qui ont déposé une demande d'étude de dossier à l'Ordre ont choisi d'effectuer le stage d'adaptation qui leur permettra d'obtenir le permis d'architecte. L'intérêt des architectes français envers l'exercice de la profession au Québec se maintient.

### Accord Canada–États-Unis

Au cours de l'exercice 2018-2019, un architecte a été inscrit au tableau de l'Ordre en vertu de cet accord.

### Accord Canada–États-Unis–Mexique

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'Ordre n'a reçu aucune demande de permis en vertu de l'accord de reconnaissance mutuelle de la mobilité des architectes entre les trois territoires de compétence.

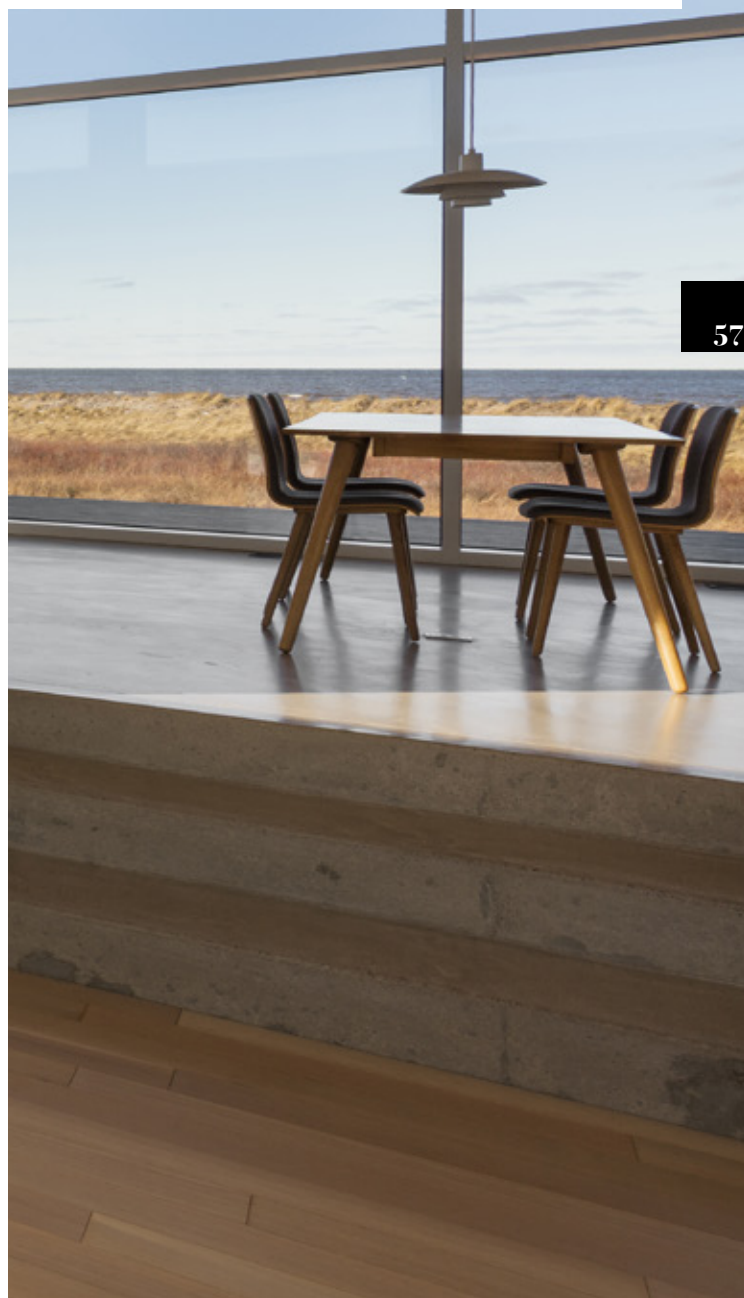
### ARM Canada-Europe

Après une première signature à Bruxelles, en avril 2018, c'est à Montréal qu'a été signé, le 26 octobre 2018, l'Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) entre le Regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe. Son objectif est de faciliter la mobilité des architectes entre les deux territoires. La date de son entrée en vigueur reste à confirmer, car l'accord doit encore être ratifié par les gouvernements. Les architectes sont les premiers professionnels à se doter d'un tel accord de mobilité, dans la foulée de la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

### Formation adaptée pour les diplômés en architecture français

L'Ordre offre des activités de formation adaptées aux diplômés français qui se sont prévalus de l'ARM. Voici le détail de cette formation obligatoire.

| ACTIVITÉ DE FORMATION                                  | NOMBRE DE PARTICIPANTS |
|--------------------------------------------------------|------------------------|
| Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau | 12                     |
| Réglementation du bâtiment                             | 9                      |
| Le détail et l'enveloppe du bâtiment                   | 5                      |



## ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec\*

|             | REÇUES | ACCEPTÉES | ACCEPTÉES EN<br>PARTIE | REFUSÉES | N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE<br>DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
|-------------|--------|-----------|------------------------|----------|-------------------------------------------------------------------|
| CANADA      | 9      | 0         | 9                      | 0        | 0                                                                 |
| HORS CANADA | 46     | 0         | 33                     | 0        | 13                                                                |
| TOTAL       | 55     | 0         | 42                     | 0        | 13                                                                |

\* Tous les candidats ayant présenté une demande ont bénéficié d'une équivalence partielle de leur diplôme obtenu hors du Québec à condition d'effectuer le stage requis de 3720 heures et de réussir l'examen d'admission. Dans certains cas, les candidats doivent également suivre une formation complémentaire.

La ventilation de cette formation complémentaire est détaillée dans le tableau «Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire», ci-dessous.

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne n'étant pas titulaire d'un diplôme reconnu\*\*

|                | REÇUES | ACCEPTÉES | ACCEPTÉES EN<br>PARTIE | REFUSÉES | N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UNE<br>DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE |
|----------------|--------|-----------|------------------------|----------|-------------------------------------------------------------------|
| AU CANADA      | 0      | 0         | 0                      | 0        | 0                                                                 |
| HORS DU CANADA | 1      | 1         | 0                      | 0        | 0                                                                 |
| TOTAL          | 1      | 1         | 0                      | 0        | 0                                                                 |

\*\* L'Ordre recense ici les candidats qui ont bénéficié d'une reconnaissance de l'équivalence de leur formation par l'entremise du programme AÈVE du CCCA.

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire

|                        | AU CANADA | HORS DU CANADA |
|------------------------|-----------|----------------|
| Cours                  | 0         | 0              |
| Stage                  | 0         | 0              |
| Examen                 | 0         | 0              |
| Cours et examen        | 0         | 0              |
| Cours et stage         | 0         | 0              |
| Stage et examen        | 9         | 21             |
| Cours, stage et examen | 0         | 12             |
| TOTAL                  | 9         | 33             |

### Provenance des demandes (hors du Canada)

| PAYS         | DEMANDES<br>REÇUES |
|--------------|--------------------|
| Algérie      | 5                  |
| Bangladesh   | 1                  |
| Belgique     | 2                  |
| Brésil       | 2                  |
| Chine        | 2                  |
| Cuba         | 2                  |
| Danemark     | 1                  |
| Égypte       | 2                  |
| Espagne      | 2                  |
| Finlande     | 1                  |
| France       | 4                  |
| Iran         | 5                  |
| Italie       | 1                  |
| Liban        | 4                  |
| Mexique      | 3                  |
| Pérou        | 1                  |
| Royaume-Uni  | 1                  |
| Syrie        | 3                  |
| Tunisie      | 3                  |
| Venezuela    | 1                  |
| <b>TOTAL</b> | <b>46</b>          |

### Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées après que le candidat a rempli la condition de formation complémentaire\*

|                        | AU CANADA | HORS DU CANADA |
|------------------------|-----------|----------------|
| Cours                  | 0         | 0              |
| Stage                  | 0         | 0              |
| Examen                 | 0         | 0              |
| Cours et examen        | 0         | 0              |
| Cours et stage         | 0         | 0              |
| Stage et examen        | 6         | 18             |
| Cours, stage et examen | 0         | 0              |
| <b>TOTAL</b>           | <b>6</b>  | <b>18</b>      |

\* L'Ordre recense ici les demandes de reconnaissance de l'équivalence acceptées après que le candidat a suivi la formation complémentaire requise (stage et examen). L'Ordre a délivré des permis d'exercice à tous ces candidats.

### Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis

Le 9 novembre 2018, Elena Harizomenov, coordonnatrice de l'admission à l'Ordre, a suivi le cours *La gestion de la diversité ethnoculturelle pour les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis*, offert par le Conseil interprofessionnel du Québec.

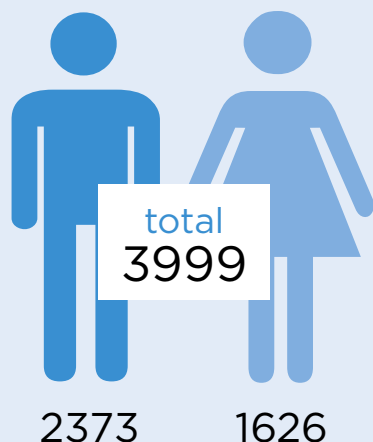
De plus, Valérie Daoust, nouvelle présidente du comité d'admission et administratrice au conseil d'administration de l'Ordre, a suivi le cours *La gestion de la diversité ethnoculturelle pour les administrateurs des ordres professionnels*. Le Conseil interprofessionnel du Québec a offert cette séance de formation à l'ensemble des membres du conseil d'administration le 15 février 2019.

Enfin, Sébastien-Paul Desparois, directeur de la pratique professionnelle, et Elena Harizomenov ont pris part à une séance de formation de deux jours offerte par le CCCA aux évaluateurs des dossiers de candidats inscrits au programme AÉVE.

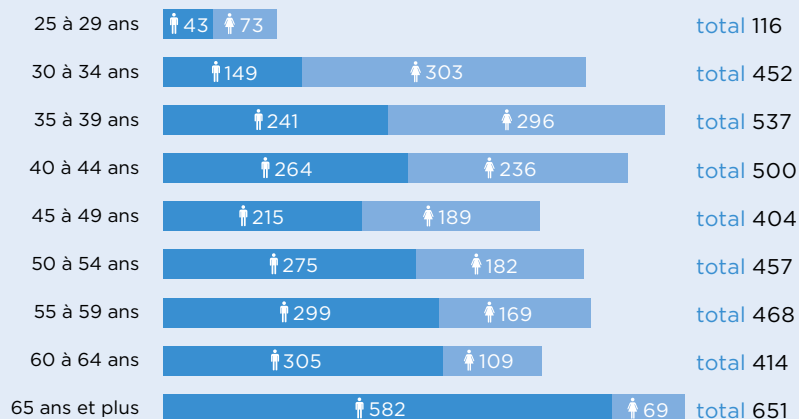
# Effectifs

Statistiques au 31 mars 2019

## Architectes

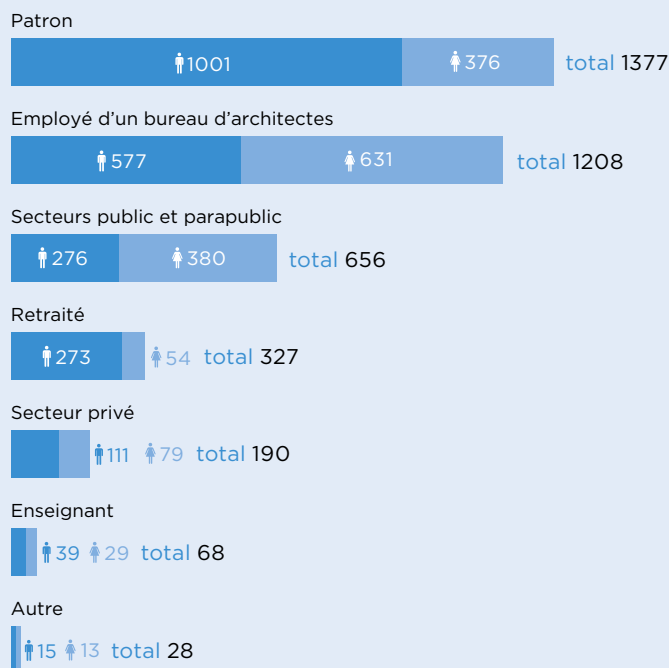


## Répartition par groupe d'âge



60

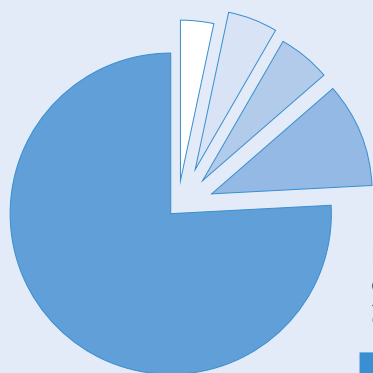
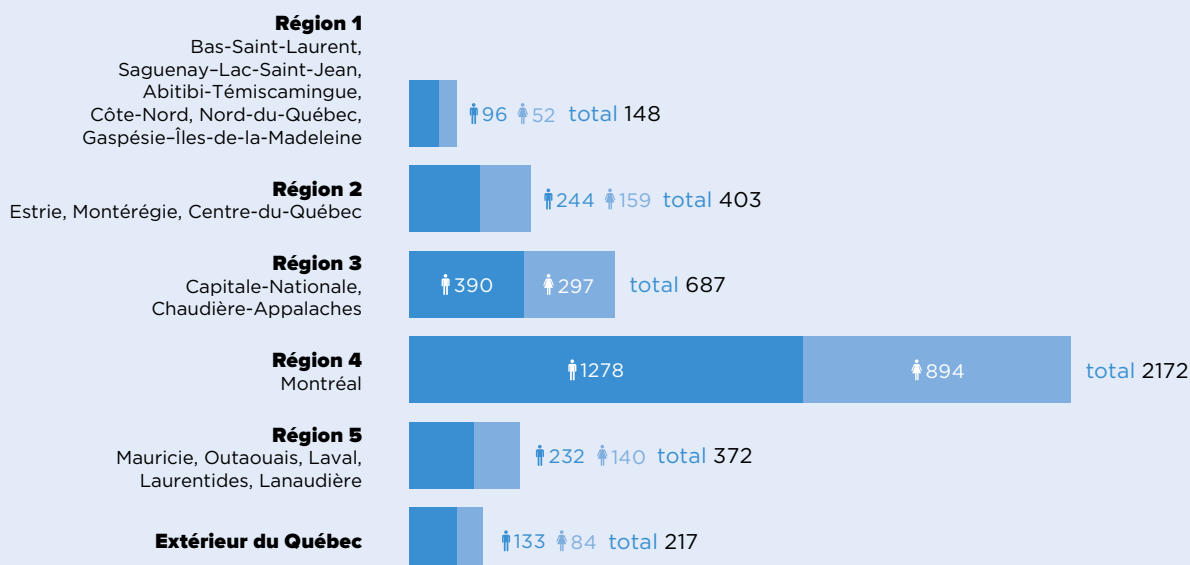
## Répartition par occupation principale



## Répartition par région administrative

|                               | ♂    | ♀   | TOTAL |
|-------------------------------|------|-----|-------|
| Abitibi-Témiscamingue         | 12   | 14  | 26    |
| Bas-Saint-Laurent             | 26   | 9   | 35    |
| Capitale-Nationale            | 341  | 279 | 620   |
| Centre-du-Québec              | 19   | 15  | 34    |
| Chaudière-Appalaches          | 49   | 18  | 67    |
| Côte-Nord                     | 7    | 7   | 14    |
| Estrie                        | 43   | 25  | 68    |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 11   | 5   | 16    |
| Lanaudière                    | 35   | 28  | 63    |
| Laurentides                   | 74   | 39  | 113   |
| Laval                         | 61   | 35  | 96    |
| Mauricie                      | 25   | 19  | 44    |
| Montréal                      | 182  | 119 | 301   |
| Montréal                      | 1278 | 894 | 2172  |
| Nord-du-Québec                | 1    | 0   | 1     |
| Outaouais                     | 37   | 19  | 56    |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean       | 39   | 17  | 56    |
| Extérieur du Québec           | 133  | 84  | 217   |

## Répartition par région électorale

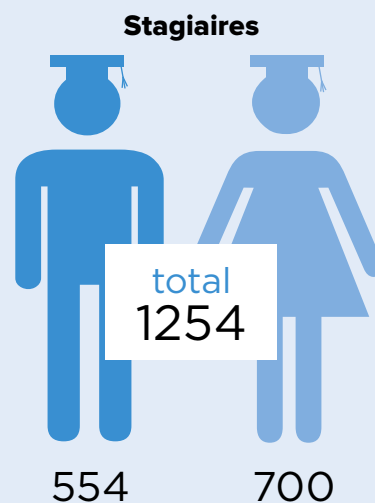


Répartition par  
classe de cotisation  
2018-2019

|                                                                                                | HOMMES | FEMMES | TOTAL       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|-------------|
| Cotisation normale<br><b>1015 \$</b>                                                           | 1729   | 1306   | <b>3035</b> |
| Nouveau membre (trois premières<br>années d'inscription) <b>507,50 \$</b>                      | 171    | 251    | <b>422</b>  |
| Membre de 70 ans ou plus ou<br>cumulant 40 ans d'inscription,<br>non retraité <b>253,75 \$</b> | 200    | 15     | <b>215</b>  |
| Membre de 70 ans ou plus ou<br>cumulant 40 ans d'inscription,<br>retraité <b>101,50 \$</b>     | 188    | 18     | <b>206</b>  |
| Membre à la retraite <b>253,75 \$</b>                                                          | 87     | 36     | <b>123</b>  |

### Cotisation professionnelle 2018-2019

La cotisation à l'Ordre des architectes du Québec est payable au plus tard le 1<sup>er</sup> avril. Elle peut être acquittée en deux versements, le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre.



## Garantie relative à la responsabilité professionnelle

**Les architectes sont couverts par une assurance responsabilité professionnelle. Cette garantie est fournie par le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ (dit « Fonds des architectes » ou « Fonds »).**

- Nombre d'architectes patrons couverts par le Fonds et exerçant en société à responsabilité limitée (SARL): 842\*
- Nombre d'architectes salariés couverts par le Fonds des architectes et exerçant en société à responsabilité limitée (SARL): 1069\*
- Nombre d'architectes patrons couverts par le Fonds des architectes et exerçant en société à responsabilité non limitée: 787\*
- Nombre d'architectes salariés couverts par le Fonds des architectes et exerçant en société à responsabilité non limitée: 117\*
- Montant prévu de la garantie par sinistre: 1 M\$\* (1,25 M\$ lorsque l'architecte exerce en société par actions [SA] ou en société en nom collectif à responsabilité limitée [SENCRL])
- Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres: 2 M\$ par année\* (2,5 M\$ lorsque l'architecte exerce en SA ou en SENCRL)

\* Au 31 décembre 2018, date de fin d'exercice du Fonds.

## Exercice en SA ou en SENCRL

- Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant en SA: 1709
- Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant en SENCRL: 168

## Architectes bénéficiant d'une exemption au Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec ou n'y étant pas assujettis

| ARCHITECTES BÉNÉFICIAIRE D'UNE EXEMPTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | NOMBRE ** |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Architecte au service exclusif du gouvernement du Québec et nommé suivant la Loi sur la fonction publique                                                                                                                                                                                                                                                                      | 68        |
| Architecte au service exclusif d'un organisme dont le gouvernement du Québec ou l'un de ses ministres nomme la majorité des membres, dont la loi ordonne que le personnel soit nommé suivant la Loi sur la fonction publique ou dont le fonds social fait partie du domaine de l'État ou d'un organisme mandataire du gouvernement et désigné comme tel dans la Loi            | 177       |
| Architecte au service exclusif de l'Assemblée nationale, d'un organisme dont celle-ci nomme les membres ou d'une personne que celle-ci désigne pour exercer une fonction qui en relève, ou architecte étant lui-même une telle personne                                                                                                                                        | 1         |
| Architecte au service exclusif du cabinet du lieutenant-gouverneur visé à l'article 2.1 de la Loi sur l'exécutif, du cabinet d'un ministre visé à l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif ou du cabinet d'une personne visée à l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale                                                                                             | 1         |
| Architecte au service exclusif de la « fonction publique » du Canada, des Forces canadiennes, ou d'une « société d'État » au sens du paragraphe 1 de l'article 83 de la Loi sur la gestion des finances publiques                                                                                                                                                              | 59        |
| Architecte au service d'une municipalité, d'une municipalité régionale de comté, de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Québec, de la Ville de Gatineau, d'une commission scolaire ou du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal; l'employeur se porte garant de la responsabilité professionnelle de l'architecte | 178       |
| Architecte exerçant la profession exclusivement en rapport à des édifices dont le propriétaire est ou sera son employeur; ce dernier se porte garant de la responsabilité professionnelle de l'architecte                                                                                                                                                                      | 90        |
| Architecte exerçant la profession exclusivement à l'extérieur de la province                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 100       |
| Architecte exerçant la profession principalement à l'extérieur de la province; couverture d'assurance responsabilité professionnelle offerte par un autre assureur                                                                                                                                                                                                             | 41        |
| Architecte au service d'un autre architecte souscrivant au Fonds d'assurance                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1058      |
| ARCHITECTES NON ASSUJETTIS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |           |
| Architecte ne posant pas les actes prévus à l'article 2 du Règlement                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 381       |

\*\* Au 31 mars 2019, date de fin d'exercice de l'Ordre des architectes du Québec.

# 5

## Les états financiers

63

Qual 5160, arrondissement de Verdun,  
Montréal, Les architectes FABG  
Prix d'excellence en architecture 2019,  
catégorie Bâtiments culturels  
Photo: Steve Montpetit

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de  
l'Ordre des architectes du Québec,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'**ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC** (Ordre), qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2019, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Ordre au 31 mars 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autre point

Les états financiers consolidés de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 6 juillet 2018.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité des activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Ordre pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de l'Ordre, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette s.e.n.c.r.l.*<sup>1</sup>

Mallette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada  
Le 12 juillet 2019

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A110548

## Ordre des architectes du Québec

### ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

#### PRODUITS

|                                                                            |              |              |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Cotisations des membres                                                    | 3 340 603 \$ | 3 166 071 \$ |
| Amendes disciplinaires                                                     | 78 267       | 38 653       |
| Cocktail des collaborateurs                                                | 3 000        | 3 000        |
| Congrès                                                                    | 61 305       | -            |
| Contrôle de l'exercice illégal                                             | 33 500       | 10 421       |
| Examen des architectes du Canada                                           | 58 844       | 59 137       |
| Exercice en société                                                        | 101 812      | 91 955       |
| Formation                                                                  | 304 177      | 347 737      |
| Inscriptions au tableau des membres                                        | 44 031       | 37 468       |
| Inscriptions aux registres                                                 | 192 699      | 213 456      |
| Subvention - Emploi et développement social Canada                         | 255 734      | -            |
| Permis temporaires et autorisations spéciales                              | 63 854       | 51 784       |
| Prix d'excellence en architecture                                          | 23 266       | 65 833       |
| Produits nets de placements                                                | 35 673       | 18 182       |
| Publicité                                                                  | 327 032      | 345 327      |
| Remise des prix                                                            | 7 500        | 7 500        |
| Subvention - ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion | 43 113       | 86 225       |
| Autres commandites et contributions financières                            | 12 780       | 12 360       |
| Autres produits                                                            | 38 000       | 43 516       |
| Revenus locatifs - 420 McGill                                              | 661 912      | 606 746      |

5 687 102

5 205 371

#### CHARGES (annexe A)

|                                                                |         |         |
|----------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Admission                                                      | 316 654 | 271 663 |
| Aide à la pratique                                             | 95 456  | 125 882 |
| Cocktail des collaborateurs                                    | 24 502  | 18 943  |
| Communications et événements spéciaux                          | 525 110 | 590 103 |
| Conciliation, arbitrage et révision des plaintes               | 21 100  | 31 238  |
| Concours                                                       | 30 086  | 52 566  |
| Congrès                                                        | 131 395 | 40 753  |
| Conseil d'administration, comités et présidence                | 285 118 | 329 719 |
| Contrôle de l'exercice illégal                                 | 51 843  | 134 499 |
| Discipline                                                     | 599 504 | 501 446 |
| Esquisses                                                      | 149 212 | -       |
| Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour | 34 477  | 32 111  |
| Formation continue                                             | 412 377 | 434 992 |
| Inspection professionnelle                                     | 674 663 | 776 099 |
| Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques    | 548 139 | 613 426 |
| Prix d'excellence en architecture                              | 67 843  | 118 359 |
| Réglementation                                                 | 28 116  | 10 856  |
| Remise des prix                                                | 38 397  | 36 219  |
| Dépenses locatives - 420 McGill                                | 837 496 | 668 902 |

4 871 488

4 787 776

#### EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT DE LA BÂTISSE

815 614

417 595

#### AMORTISSEMENT DE LA BÂTISSE

(126 595)

(195 539)

#### EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

689 019 \$

222 056 \$

## Ordre des architectes du Québec

### ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

|                                                         | Investi en<br>immobili-<br>sations | Non<br>affecté      | Total               | Total        |
|---------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| <b>SOLDE</b> , début de l'exercice                      | <b>2 527 883 \$</b>                | <b>681 392 \$</b>   | <b>3 209 275 \$</b> | 2 987 219 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits<br>sur les charges | (631 238)                          | 1 320 257           | 689 019             | 222 056      |
| Investissement en immobilisations                       | 426 905                            | (426 905)           | -                   | -            |
| <b>SOLDE</b> , fin de l'exercice                        | <b>2 323 550 \$</b>                | <b>1 574 744 \$</b> | <b>3 898 294 \$</b> | 3 209 275 \$ |

## Ordre des architectes du Québec

### BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 mars

2019

2018

#### ACTIF

##### ACTIF À COURT TERME

|                      |              |              |
|----------------------|--------------|--------------|
| Encaisse             | 4 422 002 \$ | 3 253 804 \$ |
| Dépôt à terme, 0,6 % | 276 238      | 275 000      |
| Créances (note 3)    | 380 385      | 407 157      |
| Frais payés d'avance | 295 422      | 250 897      |

5 374 047 4 186 858

##### IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

6 895 887 7 184 685

##### SITE INTERNET

122 351 176 281

12 392 285 \$ 11 547 824 \$

#### PASSIF

##### PASSIF À COURT TERME

|                                                                   |              |              |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes de fonctionnement (note 5)                                 | 1 517 178 \$ | 1 492 792 \$ |
| Produits perçus d'avance                                          | 2 282 125    | 2 012 674    |
| Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6) | 142 870      | 138 395      |

3 942 173 3 643 861

##### DETTE À LONG TERME (note 6)

4 551 818 4 694 688

8 493 991 8 338 549

##### ACTIF NET

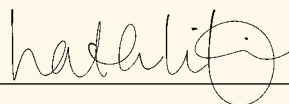
|                            |           |           |
|----------------------------|-----------|-----------|
| Investi en immobilisations | 2 323 550 | 2 527 883 |
| Non affecté                | 1 574 744 | 681 392   |

3 898 294 3 209 275

12 392 285 \$ 11 547 824 \$

#### ENGAGEMENTS (note 8)

Pour le conseil d'administration :



présidente de l'Ordre



président du comité d'audit

## Ordre des architectes du Québec

### ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

#### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

|                                                                 |                  |                  |
|-----------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Excédent des produits sur les charges                           | 689 019 \$       | 222 056 \$       |
| Éléments sans effet sur la trésorerie                           |                  |                  |
| Amortissement des immobilisations corporelles                   | 489 908          | 423 512          |
| Amortissement des actifs incorporels                            | 141 330          | 183 714          |
|                                                                 | <b>1 320 257</b> | <b>829 282</b>   |
| Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement |                  |                  |
| Créances                                                        | 26 772           | 233 724          |
| Frais payés d'avance                                            | (44 525)         | 99 396           |
| Dettes de fonctionnement                                        | 24 386           | (161 881)        |
| Produits perçus d'avance                                        | 269 451          | 300 149          |
|                                                                 | <b>1 596 341</b> | <b>1 300 670</b> |

#### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

|                                           |                  |                  |
|-------------------------------------------|------------------|------------------|
| Augmentation du dépôt à terme             | (1 238)          | -                |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (201 110)        | (250 863)        |
| Acquisition d'un site Internet            | (87 400)         | (71 880)         |
|                                           | <b>(289 748)</b> | <b>(322 743)</b> |

#### ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

|                                        |           |           |
|----------------------------------------|-----------|-----------|
| Remboursement de la dette à long terme | (138 395) | (134 063) |
|----------------------------------------|-----------|-----------|

#### AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

|                                    |                     |                     |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                    | <b>1 168 198</b>    | <b>843 864</b>      |
| ENCAISSE, début de l'exercice      | <b>3 253 804</b>    | <b>2 409 940</b>    |
| <b>ENCAISSE, fin de l'exercice</b> | <b>4 422 002 \$</b> | <b>3 253 804 \$</b> |

## Ordre des architectes du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

#### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre des architectes du Québec (Ordre) est régi par le Code des professions du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec (Fonds d'assurance). De plus, l'Ordre doit contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

##### Base de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de l'Ordre ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### Principe de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'Ordre des architectes du Québec et de sa filiale détenue à 99,99 %, la Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme S.E.C. (MAD). Cependant, le Fonds d'assurance n'est pas consolidé, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés.

##### Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation du conseil d'administration du Fonds d'assurance, l'Ordre établit annuellement la tarification des primes d'assurance, laquelle est appuyée par l'actuaire désigné en ce qui a trait aux hypothèses de coûts et de flux de trésorerie nécessaires aux ajustements de tarification.

Le Fonds d'assurance est un patrimoine d'affectation constitué à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par l'Ordre (art. 86.1 du Code des professions).

L'actif du Fonds d'assurance constitue un patrimoine distinct des autres actifs de l'Ordre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds d'assurance n'est pas compris dans les états financiers consolidés de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés à la note 7.

## Ordre des architectes du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

### Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par le conseil d'administration, sont constatées au prorata au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits provenant de l'examen des architectes du Canada et de la formation sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens et les cours ont lieu.

Les amendes disciplinaires et les produits de contrôle de l'exercice illégal sont constatés lorsqu'il y a une entente écrite intervenue entre l'Ordre, son syndic ou son enquêteur et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de communications, de publications et de commandites sont constatés lorsque les services sont rendus.

L'Ordre comptabilise ses produits de location selon les modalités prévues aux ententes, au fur et à mesure de la prestation de services.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

### Ventilation des charges

L'Ordre ventile ses frais généraux selon une clé de répartition qu'il a jugé adaptée à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les frais généraux sont ventilés selon le prorata des salaires et charges sociales des diverses activités. Les salaires et charges sociales sont imputés aux diverses activités selon les heures consacrées à ces activités pour les employés de l'Ordre.

## Ordre des architectes du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instruments financiers

#### Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

#### Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, et les durées ou le taux suivants :

|                                      | Méthodes d'amortissement | Durées ou taux              |
|--------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Bâtisse - 420 McGill                 | solde décroissant        | 2,5 %                       |
| Améliorations locatives              | linéaire                 | durée résiduelle<br>du bail |
| Aménagements                         | linéaire                 | durée résiduelle<br>du bail |
| Équipement informatique et logiciels | linéaire                 | 4 ans                       |
| Mobilier et équipement               | linéaire                 | 10 ans                      |

### Site Internet

L'amortissement du site Internet est calculé en fonction de sa durée de vie selon la méthode linéaire sur une durée de trois ans.

## Ordre des architectes du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

#### 3. CRÉANCES

|                                  | 2019              | 2018              |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Amendes disciplinaires           | 53 199 \$         | 26 911 \$         |
| Communications et publications   | 28 604            | 65 840            |
| Cotisations des membres          | 218 037           | 237 915           |
| Contrôle de l'exercice illégal   | 2 548             | 1 403             |
| Examen des architectes du Canada | 2 241             | 6 807             |
| Formation                        | -                 | 10 361            |
| Prix d'excellence                | 250               | 56                |
| Divers                           | 75 506            | 57 864            |
|                                  | <b>380 385 \$</b> | <b>407 157 \$</b> |

#### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                                      | 2019                |                              | 2018                |                     |
|--------------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                      | Coût                | Amortis-<br>sement<br>cumulé | Valeur<br>nette     | Valeur<br>nette     |
| Terrain - 420 McGill                 | 1 402 401 \$        | - \$                         | 1 402 401 \$        | 1 402 401 \$        |
| Bâtisse - 420 McGill                 | 5 385 077           | 771 338                      | 4 613 739           | 4 675 467           |
| Améliorations locatives              | 803 149             | 431 219                      | 371 930             | 444 083             |
| Aménagements                         | 763 008             | 510 122                      | 252 886             | 418 773             |
| Équipement informatique et logiciels | 916 028             | 729 213                      | 186 815             | 155 241             |
| Mobilier et équipement               | 220 669             | 152 553                      | 68 116              | 88 720              |
|                                      | <b>9 490 332 \$</b> | <b>2 594 445 \$</b>          | <b>6 895 887 \$</b> | <b>7 184 685 \$</b> |

## Ordre des architectes du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

#### 5. DETTES DE FONCTIONNEMENT

|                              | 2019                | 2018                |
|------------------------------|---------------------|---------------------|
| Comptes fournisseurs         | 564 086 \$          | 532 743 \$          |
| Salaires et charges sociales | 71 229              | 76 030              |
| Vacances                     | 97 788              | 111 930             |
| Sommes à remettre à l'État   |                     |                     |
| Taxes à la consommation      | 499 547             | 492 125             |
| Autres                       | 284 528             | 279 964             |
|                              | <b>1 517 178 \$</b> | <b>1 492 792 \$</b> |

#### 6. DETTE À LONG TERME

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2019                | 2018                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Emprunt, d'un montant autorisé de 5 000 000 \$, garanti par une hypothèque de 1er rang grevant l'immeuble situé au 420 McGill, ainsi que par l'universalité des biens meubles actuels et futurs de cet immeuble, y compris les comptes à recevoir, les inventaires, l'équipement, les droits incorporels et la machinerie reliée à l'exploitation de cet immeuble, remboursable par versements mensuels de 24 196 \$ incluant capital et intérêts au taux préférentiel majoré de 1,35 %, échéant en décembre 2041, renouvelable en décembre 2021 | 4 694 688 \$        | 4 833 083 \$        |
| Portion échéant au cours du prochain exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 142 870             | 138 395             |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>4 551 818 \$</b> | <b>4 694 688 \$</b> |

Les remboursements en capital estimatifs de la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants:

|        | Versements contractuels | Portion à être refinancée | Total        |
|--------|-------------------------|---------------------------|--------------|
| 2020 - | 142 870 \$              | - \$                      | 142 870 \$   |
| 2021 - | 147 488 \$              | - \$                      | 147 488 \$   |
| 2022 - | 113 737 \$              | 4 290 593 \$              | 4 404 330 \$ |

## Ordre des architectes du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

#### 7. FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers audités du Fonds d'assurance au 31 décembre 2018, lesquels sont présentés distinctement.

|                                                         | 2018           | 2017           |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Total de l'actif                                        | 99 011 296 \$  | 92 145 986 \$  |
| Total du passif                                         | 67 421 612     | 68 032 382     |
| Capitaux propres                                        | 31 589 684     | 24 113 604     |
| Revenus                                                 |                |                |
| Primes nettes                                           | 17 318 502     | 16 871 655     |
| Placements nets                                         | 1 039 204      | 699 168        |
| Dépenses                                                | 11 367 227     | 13 414 090     |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement | 9 614 815      | 8 252 655      |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement  | (7 062 286) \$ | (7 365 308) \$ |

L'établissement de la provision pour sinistres non réglés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation de la provision pour sinistres non réglés comptabilisée au passif des états financiers à la fin de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la fin de l'exercice précédent.

L'estimation de la provision se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux de rendement anticipé;
- Les marges pour écarts défavorables.

Comme exigé par la Loi sur les assureurs (Québec), le Fonds d'assurance prépare ses états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) afin de rendre compte à l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les états financiers du Fonds d'assurance sont inclus dans le rapport annuel de l'Ordre et indiquent les méthodes comptables suivies. La principale différence quant à l'application des méthodes comptables entre le Fonds d'assurance et l'Ordre a trait à la mesure et à la divulgation d'informations concernant les instruments financiers.

En vertu de l'article 367 de la Loi sur les assureurs (Québec): "Aucun créancier de l'Ordre n'a de droit sur l'actif du Fonds d'assurance si ce n'est en vertu d'une réclamation résultant des affaires d'assurance de l'Ordre. Inversement, aucun créancier du Fonds d'assurance n'a de droit sur les autres actifs de l'Ordre."

Au cours de l'exercice l'Ordre a comptabilisé un revenu locatif de 146 713 \$ (2018 146 713 \$) provenant du Fonds d'assurance.

## Ordre des architectes du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2019

#### 7. FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC (suite)

##### Modifications législatives

Le 13 juin 2018, l'assemblée législative a adopté la Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières, LQ 2018, c 23.

Certaines dispositions de cette loi visent les fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Parmi les changements découlant de ces dispositions, notons, entre autres :

- Modification à la gouvernance du Fonds d'assurance par l'élimination du conseil d'administration propre au Fonds d'assurance et la création d'un comité de décision en matière d'assurance de la responsabilité professionnelle;
- Modification à l'année financière du Fonds d'assurance afin qu'elle soit la même que celle de l'Ordre professionnel, soit un exercice se terminant le 31 mars.

La loi prévoyait initialement que ces dispositions entreraient en vigueur en juin 2019, toutefois la date d'application a été reportée à avril 2020. L'Ordre et le Fonds d'assurance travaillent activement à la mise en place de ces nouvelles règles de gouvernance à la suite des prises de position de l'AMF et de l'Office des professions du Québec.

#### 8. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé par contrat jusqu'en novembre 2020 avec Gestion George Coulombe inc. pour la gestion, l'entretien, la surveillance et les autres travaux de maintien d'actif. L'engagement représente un montant de 5 % des revenus bruts encaissés annuellement.

L'Ordre s'est engagé par contrat jusqu'en juin 2023 avec CPS Média inc. pour la vente de commandites et de partenariats, d'espaces en kiosque, de publicités dans les médias de l'Ordre et d'offres d'emploi et de formations diffusées par l'Ordre. L'engagement représente un montant de 10 à 30 % des ventes nettes pour la représentation commerciale. De plus, une commission de 3 % de la valeur des ventes nettes pour la coordination et la gestion est prévue au contrat.

#### 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

##### Risque de liquidité

L'Ordre est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation et à sa dette à long terme.

## **Ordre des architectes du Québec**

---

### **NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Au 31 mars 2019

---

#### **9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

##### **Risque de liquidité**

En raison de la capacité de l'Ordre à générer des flux de trésorerie grâce à ses activités courantes, la direction estime que les flux de trésorerie sont suffisants pour couvrir ses obligations connues à l'égard de son fonctionnement et ses besoins en capital, ainsi que son service de la dette et ses engagements à court et à long terme.

##### **Risque lié au taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements et de la dette à long terme.

#### **10. CHIFFRES CORRESPONDANTS**

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

## Ordre des architectes du Québec

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

#### A - CHARGES PAR ACTIVITÉ

|                                                     |                  |                  |
|-----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Admission                                           |                  |                  |
| Allocations de présence                             | 6 859 \$         | 6 063 \$         |
| Salaires et charges sociales                        | 148 031          | 115 034          |
| Honoraires                                          | 4 772            | 7 427            |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement | 6 537            | 8 862            |
| Autres frais directs                                | 7 024            | 6 581            |
| Quote-part des frais généraux                       | 143 431          | 127 696          |
|                                                     | <b>316 654</b>   | <b>271 663</b>   |
| Aide à la pratique                                  |                  |                  |
| Salaires et charges sociales                        | 41 649           | 44 386           |
| Honoraires                                          | 9 581            | 27 254           |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement | 841              | 2 133            |
| Autres frais directs                                | 2 438            | 2 907            |
| Quote-part des frais généraux                       | 40 947           | 49 202           |
|                                                     | <b>95 456</b>    | <b>125 882</b>   |
| Cocktail des collaborateurs                         |                  |                  |
| Salaires et charges sociales                        | 4 048            | 2 863            |
| Honoraires                                          | 6 915            | 5 479            |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement | 5 229            | 4 915            |
| Autres frais directs                                | 4 299            | 2 077            |
| Quote-part des frais généraux                       | 4 011            | 3 609            |
|                                                     | <b>24 502</b>    | <b>18 943</b>    |
| Communications et événements spéciaux               |                  |                  |
| Salaires et charges sociales                        | 173 755          | 147 485          |
| Honoraires                                          | 143 039          | 178 970          |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement | 6 644            | 7 441            |
| Autres frais directs                                | 32 088           | 89 435           |
| Quote-part des frais généraux                       | 169 584          | 166 772          |
|                                                     | <b>525 110</b>   | <b>590 103</b>   |
| Conciliation, arbitrage et révision des plaintes    |                  |                  |
| Allocations de présence                             | 388              | 1 425            |
| Salaires et charges sociales                        | 5 513            | 9 047            |
| Honoraires                                          | 7 587            | 7 658            |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement | 1 080            | 2 025            |
| Autres frais directs                                | 1 025            | 2 039            |
| Quote-part des frais généraux                       | 5 507            | 9 044            |
|                                                     | <b>21 100 \$</b> | <b>31 238 \$</b> |

## Ordre des architectes du Québec

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

#### A - CHARGES PAR ACTIVITÉ (suite)

|                                                                                                  |                   |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Concours                                                                                         |                   |                   |
| Allocations de présence                                                                          | 6 534 \$          | 6 632 \$          |
| Salaires et charges sociales                                                                     | 7 600             | 12 791            |
| Honoraires                                                                                       | 5 895             | 17 035            |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement                                              | 2 234             | 1 546             |
| Autres frais directs                                                                             | 640               | 325               |
| Quote-part des frais généraux                                                                    | 7 183             | 14 237            |
|                                                                                                  | <b>30 086</b>     | <b>52 566</b>     |
| Congrès                                                                                          |                   |                   |
| Salaires et charges sociales                                                                     | 26 384            | 18 778            |
| Honoraires                                                                                       | 41 556            | 65                |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement                                              | 26 935            | 939               |
| Autres frais directs                                                                             | 10 533            | 743               |
| Quote-part des frais généraux                                                                    | 25 987            | 20 228            |
|                                                                                                  | <b>131 395</b>    | <b>40 753</b>     |
| Conseil d'administration, comités et présidence                                                  |                   |                   |
| Allocations de présence des membres du conseil d'administration, des comités et de la présidence | 49 917            | 42 526            |
| Salaires et charges sociales                                                                     | 79 659            | 89 292            |
| Honoraires                                                                                       | 14 441            | 42 376            |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement                                              | 35 983            | 40 555            |
| Autres frais directs                                                                             | 13 711            | 13 731            |
| Quote-part des frais généraux                                                                    | 91 407            | 101 239           |
|                                                                                                  | <b>285 118</b>    | <b>329 719</b>    |
| Contrôle de l'exercice illégal                                                                   |                   |                   |
| Salaires et charges sociales                                                                     | 9 752             | 45 245            |
| Honoraires                                                                                       | 31 696            | 35 675            |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement                                              | 957               | 1 264             |
| Autres frais directs                                                                             | 1 211             | 1 971             |
| Quote-part des frais généraux                                                                    | 8 227             | 50 344            |
|                                                                                                  | <b>51 843</b>     | <b>134 499</b>    |
| Discipline                                                                                       |                   |                   |
| Allocations de présence                                                                          | 3 510             | 2 438             |
| Salaires et charges sociales                                                                     | 262 033           | 202 953           |
| Honoraires                                                                                       | 65 810            | 71 030            |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement                                              | 3 760             | 1 861             |
| Autres frais directs                                                                             | 10 612            | 3 916             |
| Quote-part des frais généraux                                                                    | 253 779           | 219 248           |
|                                                                                                  | <b>599 504 \$</b> | <b>501 446 \$</b> |

## Ordre des architectes du Québec

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

#### A - CHARGES PAR ACTIVITÉ (suite)

|                                                                |                   |            |
|----------------------------------------------------------------|-------------------|------------|
| Esquisses                                                      |                   |            |
| Honoraires                                                     | 97 052 \$         | - \$       |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement            | 148               | -          |
| Autres frais directs                                           | 52 012            | -          |
|                                                                | <b>149 212</b>    | -          |
| Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour |                   |            |
| Honoraires                                                     | 9 624             | 9 228      |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement            | 2 143             | 383        |
| Contributions et autres frais directs                          | 22 710            | 22 500     |
|                                                                | <b>34 477</b>     | 32 111     |
| Formation continue                                             |                   |            |
| Salaires et charges sociales                                   | 92 319            | 92 293     |
| Honoraires                                                     | 158 803           | 180 568    |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement            | 41 438            | 32 460     |
| Autres frais directs                                           | 30 040            | 26 181     |
| Quote-part des frais généraux                                  | 89 777            | 103 490    |
|                                                                | <b>412 377</b>    | 434 992    |
| Inspection professionnelle                                     |                   |            |
| Allocations de présence                                        | 11 117            | 8 565      |
| Salaires et charges sociales                                   | 324 651           | 353 416    |
| Honoraires                                                     | 4 202             | 10 842     |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement            | 11 329            | 9 560      |
| Autres frais directs                                           | 7 721             | 5 469      |
| Quote-part des frais généraux                                  | 315 643           | 388 247    |
|                                                                | <b>674 663</b>    | 776 099    |
| Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques    |                   |            |
| Salaires et charges sociales                                   | 99 887            | 94 470     |
| Honoraires                                                     | 168 071           | 132 111    |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement            | 26 354            | 51 765     |
| Contributions et autres frais directs                          | 156 556           | 234 473    |
| Quote-part des frais généraux                                  | 97 271            | 100 607    |
|                                                                | <b>548 139 \$</b> | 613 426 \$ |

## Ordre des architectes du Québec

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

#### A - CHARGES PAR ACTIVITÉ (suite)

|                                                     |                     |                     |
|-----------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Prix d'excellence en architecture                   |                     |                     |
| Salaires et charges sociales                        | 21 341 \$           | 12 429 \$           |
| Honoraires                                          | 18 990              | 58 559              |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement | 5 197               | 8 930               |
| Autres frais directs                                | 1 155               | 23 837              |
| Quote-part des frais généraux                       | 21 160              | 14 604              |
|                                                     | <b>67 843</b>       | <b>118 359</b>      |
| Réglementation                                      |                     |                     |
| Honoraires                                          | 27 413              | 9 792               |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement | 140                 | -                   |
| Autres frais directs                                | 563                 | 1 064               |
|                                                     | <b>28 116</b>       | <b>10 856</b>       |
| Remise des prix                                     |                     |                     |
| Salaires et charges sociales                        | 4 048               | 2 881               |
| Honoraires                                          | 14 788              | 15 506              |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement | 15 417              | 4 654               |
| Autres frais directs                                | 133                 | 9 492               |
| Quote-part des frais généraux                       | 4 011               | 3 686               |
|                                                     | <b>38 397</b>       | <b>36 219</b>       |
| Dépenses locatives - 420 McGill                     |                     |                     |
| Salaires, jetons et charges sociales                | 12 916              | 20 637              |
| Commissions de location                             | 10 858              | 11 867              |
| Frais administratifs                                | 60 127              | 56 226              |
| Frais d'entretien                                   | 172 758             | 183 900             |
| Honoraires professionnels                           | 806                 | 1 265               |
| Intérêts sur la dette à long terme                  | 151 595             | 155 940             |
| Taxes et assurances                                 | 240 600             | 229 979             |
| Amortissement des immobilisations corporelles       | 314 431             | 204 627             |
|                                                     | <b>964 091</b>      | <b>864 441</b>      |
|                                                     | <b>4 998 083 \$</b> | <b>4 983 315 \$</b> |

## Ordre des architectes du Québec

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2019

2018

#### B - DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX

|                                                             |                     |                     |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Frais généraux                                              |                     |                     |
| Salaires                                                    | 452 821 \$          | 487 205 \$          |
| Charges sociales                                            | 82 110              | 77 658              |
| Assurances                                                  | 16 880              | 15 453              |
| Entretien et réparations                                    | 21 334              | 13 192              |
| Fournitures de bureau                                       | 51 287              | 41 953              |
| Frais bancaires et autres                                   | 78 224              | 134 376             |
| Frais de poste et télécommunications                        | 32 407              | 28 837              |
| Frais de représentation, de repas et de déplacement         | 28 139              | 28 338              |
| Location d'équipement et contrats de service                | 10 604              | 17 293              |
| Services professionnels                                     | 184 302             | 121 938             |
| Taxes                                                       | 3 010               | 3 412               |
| Amortissement des aménagements                              | 79 824              | 79 548              |
| Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels | 83 626              | 127 081             |
| Amortissement du mobilier et de l'équipement                | 12 027              | 12 256              |
| Amortissement du site Internet                              | 141 330             | 183 714             |
|                                                             | <b>1 277 925 \$</b> | <b>1 372 254 \$</b> |

82

|                                                             |                     |                     |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Répartition des frais généraux                              |                     |                     |
| Admission                                                   | 143 431 \$          | 127 696 \$          |
| Aide à la pratique                                          | 40 947              | 49 203              |
| Cocktail des collaborateurs                                 | 4 011               | 3 609               |
| Communications et événements spéciaux                       | 169 584             | 166 772             |
| Conciliation, arbitrage et révision des plaintes            | 5 507               | 9 044               |
| Concours                                                    | 7 183               | 14 237              |
| Congrès                                                     | 25 987              | 20 228              |
| Conseil d'administration, comités et présidence             | 91 407              | 101 239             |
| Contrôle de l'exercice illégal                              | 8 227               | 50 344              |
| Discipline                                                  | 253 779             | 219 248             |
| Formation continue                                          | 89 777              | 103 490             |
| Inspection professionnelle                                  | 315 643             | 388 247             |
| Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques | 97 271              | 100 607             |
| Prix d'excellence en architecture                           | 21 160              | 14 604              |
| Remise des prix                                             | 4 011               | 3 686               |
|                                                             | <b>1 277 925 \$</b> | <b>1 372 254 \$</b> |

**La Maison du Parc,  
Montréal, la SHED architecture**  
Prix d'excellence en architecture 2019,  
catégorie Aménagement intérieur  
Photo: Maxime Brouillet



ORDRE DES  
ARCHITECTES  
DU QUÉBEC

420, rue McGill, bureau 200  
Montréal (Québec) H2Y 2G1  
514-937-6168 1-800-599-6168

Édition 37<sup>e</sup> AVENUE pour la direction des communications de l'OAQ  
Révision Christine Dufresne  
Correction d'épreuves Stéphanie Lessard  
Direction artistique Amélie Beaulieu

#### PHOTOS ADDITIONNELLES

Pages 8 et 9

**Immeubles infinis, arrondissement  
d'Outremont, Montréal, Jean-Maxime  
Labrecque**

Prix d'excellence en architecture 2019,  
Œuvres hors catégorie

Photos: Frédéric Bouchard

Page 11

**École Baril, Montréal, Birtz Bastien  
Beaudoin Laforest architectes  
(Provencher\_Roy)**

Prix d'excellence en architecture 2019,  
catégorie Bâtiments institutionnels et  
publics

Photo: Stéphane Brügger

Pages 12, 13, 48 et 49

**Olympe, Rivière-du-Loup, BMD  
Architectes**

Prix d'excellence en architecture 2019,  
catégorie Bâtiments administratifs

Photos: Dave Tremblay/1Px

Page 29

**Maison J.J. Joubert, Laval, la SHED  
architecture**

Prix d'excellence en architecture 2019,  
catégorie Bâtiments résidentiels de  
type unifamilial en milieu urbain

Photo: Maxime Brouillet

Pages 30, 31 et 57

**La Grande Percée, Grand-Barachois,  
Beaubassin-Est, Nouveau-Brunswick,  
Atelier Pierre Thibault**

Prix d'excellence en architecture 2019,  
catégorie Bâtiments résidentiels de  
type unifamilial en milieu naturel

Photos: Maxime Brouillet

Pages 34, 35, 38 et 39

**Hôtel William Gray, Montréal, Béique,  
Legault, Thuot Architectes**

Prix d'excellence en architecture 2019,  
catégorie Mise en valeur du patrimoine

Photos: Hôtel William Gray

Page 47

**Simons Galeries de la Capitale,  
Québec, LEMAYMICHAUD  
Architecture Design**

Prix d'excellence en architecture 2019,  
Mention Innovation

Photo: Stéphane Groleau

Pages 54 et 55

**Strøm Spa Vieux-Québec,  
LEMAYMICHAUD Architecture Design**  
Prix d'excellence en architecture 2019,  
Prix du public

Photos: Adrien Williams

Pages 58 et 59

**Centre de découverte et de services  
du parc national des Îles-de-  
Boucherville, Boucherville, Smith  
Vigeant architectes inc.**

Prix d'excellence en architecture 2019,  
catégorie Bâtiments institutionnels et  
publics

Photos: Adrien Williams



**Manège militaire Voltigeurs de Québec,  
A49/DFS/STGM (consortium)**  
Prix d'excellence en architecture 2019,  
catégorie Mise en valeur du patrimoine  
Photos: Stéphane Groleau

Un environnement  
bâti de qualité,  
ça profite à tous



ORDRE DES  
**ARCHITECTES**  
DU QUÉBEC

